

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1251

28 mai 2013

SOMMAIRE

ATC Secretarial Services (Luxembourg) S.à r.l.	60004	Furiosa S.A.	60007
Athena Holding S.A.	60003	HEVAF Master A s.à r.l.	60003
Atlantic Star S.A.	60006	HEVAF Master A s.à r.l.	60003
Babcock & Brown European Investments S.à.r.l.	60048	Highland VIII - Lux (1) S.à r.l.	60034
cLuxe S.à.r.l.	60018	HTTS Management Global Partner S.à r.l.	60008
Corso Computer + Software GmbH	60002	Huber and Co Luxembourg S.A.	60043
Crosslink Investment Consulting S.A.	60005	Invik S.A.	60004
d'Amico International Shipping S.A.	60002	Kredyt Inkaso Portfolio Investments (Lu- xembourg)	60008
Design Consult Luxembourg S.A.	60002	Lift	60022
Easunlux S.A.	60002	MK LED-Solutions S.A.	60024
Eurofins Analyses pour l'Environnement France LUX Holding	60002	Naka Invest S.A.	60013
Eurofins Food Chemistry Testing France LUX Holding	60003	Naka Invest S.A.	60043
Eurofins Hydrologie France LUX Holding	60004	Pluto Investment S.à r.l.	60046
Eurofins Hygiène Alimentaire France LUX Holding	60020	Professional Care Invest S.à r.l.	60004
Eurofins Hygiène Alimentaire France LUX Holding	60004	Rovere Sicav	60005
Eurofins Pharma Services France LUX Holding	60003	Saga Select	60006
Finagen International S.A.	60008	Sitcom Trade S.A.	60009
Fin-Contrôle S.A.	60006	Sitcom Trade Srl	60009
Finorma S.A.	60007	Sogenecomm	60009
Fund-Market S.A.	60007	Training, Consulting and Search	60013
		Vectis Audit Conseil Formation S.A.	60027
		Vectis PSF	60027
		WD Nonntal S.C.A.	60005
		White Rock Holdings (Luxembourg) S.à r.l.	60028

Corso Computer + Software GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2652 Luxembourg, 221, rue Albert Unden.

R.C.S. Luxembourg B 54.355.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 04 avril 2013.

Référence de publication: 2013043623/10.

(130053190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2013.

D.CONSLT, Design Consult Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5481 Wormeldange, 91, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 93.652.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 29 mars 2013.

Référence de publication: 2013043645/10.

(130053084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2013.

Easunlux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6468 Echternach, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 176.116.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 03 avril 2013.

Référence de publication: 2013043658/10.

(130053249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2013.

Eurofins Analyses pour l'Environnement France LUX Holding, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 165.608.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 02 avril 2013.

Référence de publication: 2013043660/10.

(130053244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2013.

d'Amico International Shipping S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 124.790.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue le 3 avril 2013

Le nombre des administrateurs a été fixé à 9 et a été nommé administrateur jusqu'à l'assemblée générale à tenir en 2014, Monsieur Giovanni Barberis, directeur, demeurant via Divisione Torino, 60, I-00198 Rome.

A été nommé réviseur d'entreprises agréé jusqu'à l'assemblée générale à tenir en 2014, Moore Stephens Audit Sàrl, RCS Luxembourg B 155 334, 2-4, rue du Château d'Eau, L-3364 Leudelange.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2013047100/14.

(130057638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2013.

Athena Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 55.047.

EXTRAIT

Il résulte d'un procès-verbal d'une assemblée générale ordinaire tenue en date du 21 février 2013 que:

L'assemblée décide de nommer aux postes d'administrateurs, en remplacement de MM. John Weber et Guy Lanners, pour une durée de six ans se terminant à l'issue de l'assemblée générale de 2019 les personnes suivantes:

- M. Roberto SANNA, né LE 18.09.1967 à Gênes (I), demeurant Voskovcova 61 - CZ15200 Prague 5 et
- Mme Zuzana FAMIGLIETTI, née le 10.06.1954 à Benesov (CZE), demeurant Zborovska 751/2 - CZ15000 Prague 5

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2013047144/14.

(130057938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2013.

HEVAF Master A s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 103.921.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alexie Arnould.

Référence de publication: 2013047348/10.

(130057981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2013.

HEVAF Master A s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 103.921.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alexie Arnould.

Référence de publication: 2013047349/10.

(130058009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2013.

Eurofins Food Chemistry Testing France LUX Holding, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 165.610.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Esch-sur-Alzette, le 02 avril 2013.

Référence de publication: 2013043662/10.

(130053245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2013.

Eurofins Pharma Services France LUX Holding, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 165.605.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Esch-sur-Alzette, le 02 avril 2013.

Référence de publication: 2013043665/10.

(130053242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2013.

Eurofins Hydrologie France LUX Holding, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 165.611.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Esch-sur-Alzette, le 02 avril 2013.

Référence de publication: 2013043663/10.

(130053247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2013.

Eurofins Hygiène Alimentaire France LUX Holding, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 165.606.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Esch-sur-Alzette, le 02 avril 2013.

Référence de publication: 2013043664/10.

(130053246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2013.

Professional Care Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 176.161.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 66178 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013043929/10.

(130053202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2013.

Invik S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 7, avenue Jean-Pierre Pescatore.
R.C.S. Luxembourg B 138.554.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 avril 2013.

Paul DECKER

Le Notaire

Référence de publication: 2013044490/12.

(130054035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2013.

ATC Secretarial Services (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 80.093.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2013.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013046613/12.

(130056805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2013.

Crosslink Investment Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 56.765.

Monsieur Gabriel JEAN présente à l'actionnaire unique sa démission de ses fonctions d'administrateur, administrateur délégué et président du conseil d'administration, avec effet au 02 avril 2013.

La société CRITERIA S.à.r.l. présente à l'actionnaire unique sa démission de ses fonctions d'administrateur, avec effet au 02 avril 2013.

La société PROCEDIA S.à.r.l. présente à l'actionnaire unique sa démission de ses fonctions d'administrateur, avec effet au 02 avril 2013.

La société MARBLEDEAL Luxembourg S.à.r.l. présente à l'actionnaire unique sa démission de ses fonctions de commissaire aux comptes, avec effet au 02 avril 2013.

Référence de publication: 2013047217/15.

(130057542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2013.

WD Nonntal S.C.A, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 117.660.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires en date du 8 Avril 2013

L'Assemblée Générale a décidé de renouveler les mandats des membres du Conseil de Surveillance comme suit:

- Monsieur Waltraut Gasteiner-Pradon, demeurant 193, Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg;
- Monsieur Denis Pradon, demeurant 193, Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg;
- Mademoiselle Juliette Pradon, demeurant 6C, Battersea Rise, GB-SW11 1ED Londres;

jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de la Société au 31 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 Avril 2013.

Pour WD Nonntal SCA

Mandataire

Référence de publication: 2013047037/17.

(130057190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2013.

Rovere Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 6, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 144.972.

Il résulte d'une décision de la Société en date du 3 avril 2013, de:

- Nommer Monsieur Luc COURTOIS, né le 21 août 1970 à Bastogne, Belgique, résidant professionnellement au 2, rue Peternelchen, L-2370 à Howald, Luxembourg, en tant qu'administrateur de la Société avec effet immédiat et ce jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2014;

- Nommer Monsieur Luigi CARNELLI, né le 6 mai 1956 à Milan, Italie résident au 5, Contrada di Sassello, 6900, Lugano, Suisse en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 22 janvier 2013 et ce jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2014;

- Renommer Monsieur Alberto CAVADINI en tant qu'administrateur de la Société avec effet immédiat et ce jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2014;

- Rayer Monsieur Fabio TREVISAN et Monsieur Antonio ALVAREZ en tant qu'administrateurs de la Société avec effet immédiat; et

- Renommer Deloitte SA en tant que Réviseur d'entreprises agréé de la Société avec effet immédiat et ce jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2013.

Référence de publication: 2013046956/22.

(130056843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2013.

Saga Select, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 15, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 71.869.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale des Actionnaires s'est tenue à Luxembourg le 5 avril 2013 et a adopté les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée a reconduit les mandats des administrateurs suivants:

M. Gabriel Safdié, 16 rue de Hesse, CH-1211 Genève, Suisse

M. Frédéric Fasel, 15, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

Mme Michèle Berger, 15, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

M. Pascal Chauvaux, 15, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

Pour une durée d'un an jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2014.

2. L'Assemblée a reconduit le mandat du Réviseur d'Entreprises Agréé Deloitte Audit S.à r.l. pour une durée d'un an jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2014.

Référence de publication: 2013046976/17.

(130057417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2013.

Atlantic Star S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 127.702.

Extrait des résolutions adoptées en date du 2 avril 2013 lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société ATLANTIC STAR S.A.- Le mandat d'administrateur de Monsieur Gilbert MULLER est renouvelé. Son mandat prendra fin le 1^{er} mai 2018;- Le mandat d'administrateur de Monsieur Christian BUHLMANN est renouvelé. Son mandat prendra fin le 1^{er} mai 2018;- Le mandat d'administrateur de Monsieur Alexandre TASKIRAN est renouvelé. Son mandat prendra fin le 1^{er} mai 2018;- Le mandat de Commissaire aux Comptes de TRUSTCONSULT Luxembourg S.A. est renouvelé. Son mandat prendra fin le 1^{er} mai 2018;

- Monsieur Thierry TRIBOULOT a démissionné de son mandat d'administrateur de la société avec effet au 3 janvier 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ATLANTIC STAR S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013047147/21.

(130057933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2013.

Fin-Contrôle S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 42.230.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social le 1^{er} mars 2013

- La démission de Madame Christèle Patel de ses mandats d'Administrateur et d'Administrateur-délégué est acceptée;

- Monsieur Thierry Jacob, employé privé, né le 7 juillet 1967 à Thionville (France), résidant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg est nommé Administrateur-Délégué en remplacement de Madame Christèle Patel. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire qui se tiendra en 2015;

- Monsieur Thierry Simonin, employé privé, né le 19 juillet 1974 à Mont-St-Martin (France), résidant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 est nommé Administrateur en remplacement de Madame Christèle Patel. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire qui se tiendra en 2015.

Certifié sincère et conforme

Référence de publication: 2013047294/16.

(130058031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2013.

Finorma S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 142.104.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 AVR. 2011.

Pour: FINORMA S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Johanna Tenebay / Susana Goncalves Martins

Référence de publication: 2013047301/15.

(130057958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2013.

Furiosa S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2680 Luxembourg, 10, rue de Vianden.
R.C.S. Luxembourg B 73.701.

EXTRAIT

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société du 12 avril 2013, il a été décidé de révoquer:

- Madame Marie Bena,
- Monsieur Nicolas Bernardy,

de leurs postes d'administrateurs de la Société avec effet immédiat.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2013047310/15.

(130057906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2013.

Fund-Market S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 63.861.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 mars 2013

- L'Assemblée renouvelle le mandat des Administrateurs suivants:

MM. Pierre AHLBORN

Philippe DEPOORTER

Luc RODESCH

Le mandat des Administrateurs prendra fin à l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013.

- Est nommé commissaire aux comptes Fiduciaire de Luxembourg, 38 boulevard Joseph II L-1840 Luxembourg, pour une durée d'un an jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Composition du Conseil d'Administration

M. Pierre AHLBORN Président

résidant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 14 boulevard Royal

M. Philippe DEPOORTER Administrateur

résidant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 14 boulevard Royal.

M. Luc RODESCH Administrateur

résidant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 14 boulevard Royal.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2013.

Référence de publication: 2013047309/24.

(130057558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2013.

Finagen International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 143.515.

Extrait des résolutions adoptées en date du 05 Avril 2013, lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société FINAGEN INTERNATIONAL S.A.

- L'Assemblée a accepté la démission de M. Thierry TRIBOULOT, de son poste d'administrateur de la Société avec effet immédiat.

- L'Assemblée a décidé de nommer au poste d'administratrice de la Société, Mme Claire-Hélène DUPONT, employée privée, née le 14 juillet 1983 à Vitry Sur Seine (France), résidant professionnellement au 127 rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg avec effet immédiat et jusqu'au 09 Décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FINAGEN INTERNATIONAL S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013047296/18.

(130058004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2013.

HTTS Management Global Partner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 137.497.

Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique en date du 31 janvier 2013

En date du 31 janvier 2013, l'Actionnaire Unique a décidé:

- d'accepter la démission de Monsieur Patrick Grin avec effet au 31 janvier 2013,

- d'accepter la nomination de Monsieur Christophe Jallet, 6 Chemin du Joran, 1260 Nyon en qualité de gérant de la SICAV pour une durée indéterminée en remplacement de Monsieur Patrick Grin, démissionnaire.

Luxembourg, le 11 avril 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour HTTS Management Global Partner Sàrl

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2013047359/16.

(130057641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2013.

Kredyt Inkaso Portfolio Investments (Luxembourg), Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 155.462.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la Société tenue en date du 2 avril 2013 les décisions suivantes:

- Reconnaître et accepter la démission de Mme Brigitte Pochon en tant qu'administrateurs de catégorie B de la Société;

- Nommer Monsieur Alexandre Cayphas, né le 20 novembre 1965 à Tournai (Belgique) et ayant son adresse professionnelle au 47, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, en tant qu'administrateur de catégorie B de la Société avec effet à la date de sa nomination et pour une période expirant le 24 août 2016.

En conséquence le conseil d'administration est composé tel que suit:

- Monsieur Pawel Szewczyk, administrateur de catégorie A et président du conseil d'administration,

- Monsieur Jacek Wolak, administrateur de catégorie B,

- Monsieur Alexandre Cayphas, administrateur de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2013.

Référence de publication: 2013047387/20.

(130057669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2013.

Sogenecomm, Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 70.781.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2013.

Référence de publication: 2013022583/10.

(130027176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

**Sitcom Trade Srl, Société Anonyme,
(anc. Sitcom Trade S.A.).**

Capital social: EUR 10.500.000,00.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 69.858.

L'an deux mille treize, le vingt-huit février.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «SITCOM TRADE S.A.», ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont, R.C.S. Luxembourg section B numéro 69.858, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 28 avril 1999, publié au Mémorial C numéro 568 du 23 juillet 1999, et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant:

- en date du 12 octobre 1999, publié au Mémorial C numéro 1001 du 27 décembre 1999;
- en date du 22 décembre 1999, publié au Mémorial C numéro 282 du 14 avril 2000;
- en date du 21 janvier 2000, publié au Mémorial C numéro 329 du 6 mai 2000;
- en date du 13 novembre 2000, publié au Mémorial C numéro 432 du 12 juin 2001;
- en date du 6 juin 2001, publié au Mémorial C numéro 1196 du 19 décembre 2001;
- en date du 19 juin 2001, publié au Mémorial C numéro 1 du 2 janvier 2002, et
- en date du 13 décembre 2005, publié au Mémorial C numéro 724 du 10 avril 2006.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Sophie ERK, employée privée, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Antonio FERNANDES, employé privé, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

La présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1.- Modification de la dénomination de la société en «SITCOM TRADE SRL».
- 2.- Modification de l'objet social pour lui donner la teneur reprise dans les nouveaux statuts en langue italienne.
- 3.- Fixation de la durée de la société jusqu'au 31 décembre 2050.
- 4.- Démission des administrateurs et du commissaire aux comptes de la société.
- 5.- Transfert du siège social, statuaire et administratif de Luxembourg en Italie, et adoption par la société de la nationalité italienne.
- 6.- Refonte complète des statuts de la société pour les adapter à la législation italienne.
- 7.- Nomination statutaires.
- 8.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société en SITCOM TRADE SRL.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social pour lui donner la teneur reprise dans l'article deux des nouveaux statuts de la société en langue italienne ci-après.

Troisième résolution

L'assemblée décide de fixer la durée de la société jusqu'au 31 décembre 2050, comme prévu dans les nouveaux statuts en langue italienne ci-après.

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission des administrateurs et du commissaire aux comptes de la société et de leur accorder pleine et entière décharge pour l'exécution de leurs mandats.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social, statutaire et administratif de la société de L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont, à I-00156 Roma (Rome), Via Tiburtina 924 (Italie), et de faire adopter par la société la nationalité italienne, selon la loi italienne.

L'assemblée décide que le transfert du siège ne devra pas donner lieu à la constitution d'une nouvelle société, même du point de vue fiscal et constate que cette résolution est conforme à la directive du Conseil de la CEE en date du 17 juillet 1969 et aux dispositions des articles 4 et 50 du D.P.R. du 26 avril 1986, numéro 131.

Sixième résolution

L'assemblée décide de transformer la société anonyme en société à responsabilité limitée et de procéder à une refonte complète des statuts de la société pour les mettre en concordance avec la législation italienne et de les arrêter comme suit:

STATUTO

Art. 1. È costituita una Società a responsabilità limitata sotto la denominazione sociale: "SITCOM TRADE S.r.l.".

Art. 2. La società ha sede in Roma e potrà istituire sedi secondarie, filiali, succursali, agenzie e uffici di rappresentanza sia in Italia che all'estero.

Art. 3. La società ha per oggetto:

1 - Attività di acquisizione e concessione dei diritti di sfruttamento di proprietà intellettuale attraverso l'utilizzo, anche commerciale, di marchi, brevetti, know-how industriali e manageriali, nonché l'effettuazione di consulenze tecniche e commerciali in materia di marchi e brevetti;

2 - l'acquisto, la vendita, la permuta, la commercializzazione, la gestione in proprio o per conto terzi di beni mobili ed immobili, previste dall'oggetto societario.

In via del tutto strumentale a quanto sopra, la società potrà inoltre:

- assumere sia direttamente, che indirettamente, interessenze, quote e partecipazioni anche azionarie in altre Società, imprese, enti ed organismi in genere, costituiti e/o costituendi, qualunque ne sia l'oggetto;

- svolgere attività di coordinamento sul piano finanziario, amministrativo e gestionale delle società e/o enti cui partecipa o con cui è collegata, sia direttamente che indirettamente

- compiere tutte le operazioni industriali, commerciali, mobiliari, immobiliari, bancarie e finanziarie (ivi comprese la assunzione di obbligazioni e la concessione di avalli, di fidejussioni, di pegni, di ipoteche e di altre garanzie reali anche a favore e per obbligazioni di terzi) che abbiano attinenza con l'oggetto sociale o che possano comunque facilitare il raggiungimento, rimanendo però espressamente escluso l'esercizio del credito e delle attività di intermediazione finanziaria quali collocamento verso il pubblico di titoli e obbligazioni, l'assunzione di partecipazioni a fini di collocamento, l'intermediazione in cambi, i servizi di incasso, pagamento e trasferimento di fondi anche mediante emissione e gestione di carte di credito.

Art. 4. La durata della società è fissata sino al 31 dicembre 2050.

Potrà essere prorogata e sciolta anticipatamente con deliberazione dell'assemblea straordinaria dei soci.

Art. 5. Il capitale sociale è di Euro 10.500.000 (diecimilionicinquecentomila) diviso in quote ai sensi di legge e potrà essere aumentato una o più volte con deliberazione dell'assemblea dei soci.

Nel rispetto della normativa vigente i soci avranno facoltà di effettuare finanziamenti per il conseguimento dell'oggetto sociale; tali finanziamenti saranno infruttiferi di interessi o compensi di qualsiasi natura, salvo diversa deliberazione dell'Assemblea e dovranno rispettare le disposizioni assunte dal Comitato Interministeriale Credito e Risparmio.

Art. 6. Le quote sono trasferibili ai sensi di legge.

In caso di alienazione a titolo oneroso è riservato ai soci il diritto di prelazione, ciascuno in proporzione alle quote di capitale sociale possedute.

I soci che intendono alienare le loro quote devono comunicare la loro proposta agli altri soci a mezzo lettera raccomandata con avviso di ricevimento da inviarsi al domicilio risultante dal libro soci.

I Soci che intendono avvalersi di tale diritto dovranno darne comunicazione a mezzo lettera raccomandata con ricevuta di ritorno da inviarsi al socio alienante nel suo domicilio indicato nell'apposito libro dei soci, entro trenta giorni dalla data di ricezione dell'offerta.

Art. 7. In caso di aumento di capitale è riservato ai Soci il diritto di opzione sulle nuove sottoscrizioni, in proporzione alle quote da ciascuno di essi possedute.

Art. 8. Le assemblee sono convocate dall'Organo Amministrativo, anche fuori della sede sociale, perché in Italia, con avviso a mezzo raccomandata o fax o e-mail spedita ai soci nel domicilio risultante dal libro dei soci almeno otto giorni prima di quello fissato per l'adunanza.

Sono tuttavia valide le assemblee, anche non convocate come sopra, qualora siavi rappresentato l'intero capitale e vi assista l'Organo Amministrativo e ove esista il Collegio Sindacale.

L'assemblea per l'approvazione del bilancio si riunisce una volta l'anno entro centoventi giorni dalla chiusura dell'esercizio sociale.

È possibile un maggior termine, comunque non superiore a centottanta giorni, nel caso la società sia tenuta alla redazione del bilancio consolidato ovvero quando lo richiedono particolari esigenze relative alla struttura e all'oggetto della società.

Art. 9. L'assemblea è presieduta dall'amministratore unico o dal Presidente del Consiglio di Amministrazione o in assenza da altra persona designata dall'assemblea tra i presenti.

Art. 10. Le deliberazioni dell'assemblea sono valide se prese con le presenze e le maggioranze previste dalla legge, sia per la prima che per la seconda convocazione.

Art. 11. La società, a scelta dell'assemblea, sarà amministrata da un Amministratore Unico, o da un Consiglio di Amministrazione, in questo caso il Consiglio di Amministrazione sarà composto da un minimo di tre membri ad un massimo di nove membri.

L'Amministratore Unico o i membri del Consiglio di Amministrazione possono essere scelti anche tra non soci, restano in carica fino a revoca o dimissioni, oppure per la durata stabilita in sede di nomina e sono rieleggibili.

Nel caso venga a mancare la maggioranza dei suoi membri, il Consiglio di Amministrazione si intenderà decaduto.

Art. 12. Il Consiglio di Amministrazione elegge tra i suoi membri un Presidente, nel caso in cui non vi abbia provveduto l'assemblea dei soci e, se lo riterrà necessario, un Vice Presidente. In caso di assenza o di impedimento di essi, il Consiglio è presieduto dal più anziano di età dei membri presenti. Può nominare un segretario scelto anche al di fuori del Consiglio.

Art. 13. Il Consiglio di Amministrazione si riunisce tutte le volte che il Presidente o chi ne fa le veci creda opportuno convocarlo, e deve essere convocato ogni qualvolta ne faccia domanda scritta la maggioranza del Consiglio di Amministrazione in carica. Esso può riunirsi sia presso la sede sociale che altrove.

Di regola la convocazione è fatta almeno cinque giorni liberi prima della riunione, mediante avviso spedito con lettera raccomandata, ovvero con qualsiasi altro mezzo idoneo allo scopo (ad esempio fax, posta elettronica), e, in caso di urgenza con telegramma di spedirsi almeno un giorno prima, nei quali vengono fissate la data, il luogo e l'ora della riunione nonché l'ordine del giorno.

Le sedute sono presiedute dal Presidente o da chi ne fa le veci.

Per la validità delle sedute del Consiglio di Amministrazione occorre la presenza effettiva della maggioranza dei suoi membri. Le deliberazioni sono prese a maggioranza dei voti presenti, in caso di parità prevale il voto di chi presiede.

Art. 14. All'Amministratore Unico o al Consiglio di Amministrazione spettano i più ampi poteri per la gestione ordinaria e straordinaria della società senza eccezioni di sorta, esclusi solo quelli che la legge in modo tassativo riserva all'assemblea dei soci.

Art. 15. La rappresentanza della società di fronte ai terzi ed in giudizio spettano all'Amministratore Unico, o al Presidente del Consiglio di Amministrazione con facoltà di promuovere azioni od istanze giudiziarie in ogni sede o grado di giurisdizione, anche per i giudizi di revocazione o cessazione, nominando avvocati e procuratori alle liti.

Art. 16. Il Consiglio di Amministrazione potrà delegare i poteri che riterrà opportuni per la gestione della Società, nonché la rappresentanza di essa ad uno o più membri, anche con la qualifica di Consigliere Delegato.

L'organo amministrativo potrà designare procuratori per singoli atti o categorie di atti, determinandone le attribuzioni e i compensi e direttori amministrativi e tecnici, i cui poteri saranno stabiliti all'atto della nomina.

Agli amministratori, oltre al rimborso delle spese sostenute per l'esercizio delle loro funzioni, potrà essere assegnata una indennità annua complessiva, anche sotto forma di partecipazione agli utili, che verrà determinata dai soci, in occasione della nomina o con apposita decisione. Nel caso la società sia amministrata da un consiglio di amministrazione, la remunerazione degli amministratori investiti di particolari cariche è stabilita dal consiglio stesso, sentito il parere del collegio sindacale se nominato. I soci possono anche determinare un importo complessivo per la remunerazione di tutti gli amministratori, inclusi quelli investiti di particolari cariche. All'organo amministrativo potrà altresì essere attribuito il diritto alla percezione di un'indennità di fine rapporto, da costituirsi mediante accantonamenti annuali ovvero mediante apposita polizza assicurativa. All'organo amministrativo potrà inoltre essere attribuita un'ulteriore indennità a carico della società da applicarsi in caso di cessazione anticipata del mandato e/o in caso di mancato rinnovo dell'incarico in presenza di specifici accordi formalizzati con i singoli amministratori.

Art. 17. Ove ricorrano gli estremi di legge, la società potrà essere controllata da un sindaco o da un revisore dei conti ai sensi dell'art. 2477 del Codice Civile.

L'attività di revisione legale dei conti, ai sensi dell'art. 2409-bis e seguenti del Codice Civile, può essere esercitata dal sindaco iscritto nel registro dei revisori contabili istituito presso il Ministro della Giustizia, ovvero da una società di revisione iscritta nel registro istituito presso il Ministro della Giustizia.

Art. 17bis. Sia le decisioni dei soci a norma dell'art. 2479 C.C. che le decisioni degli amministratori a norma dell'art. 2475 C.C. possono essere adottate mediante consultazione scritta o sulla base del consenso espresso per iscritto.

Art. 18. L'esercizio sociale si chiude al 31 dicembre di ogni anno.

Gli utili netti di esercizio saranno ripartiti secondo le disposizioni dell'assemblea.

Art. 19. La società si scioglie per la scadenza del termine o per la deliberazione dell'assemblea. In caso di scioglimento l'assemblea nominerà uno o più liquidatori determinandone i poteri e i compensi.

Art. 20. Per quanto non previsto dal presente statuto si fa espresso riferimento alle vigenti disposizioni di legge.

Septième résolution

L'assemblée décide:

1.- de nommer comme nouvel administrateur unique:

Monsieur Valter LA TONA, né à Poggibonsi (SI) le 17 septembre 1956, résidant à Sutry (VT), Via dei Boschi 30 (Italie) (Code fiscale LTNVTR56P17G752M)

2.- de nommer comme nouveau réviseur comptable:

Revirevi Srl - Società di revisione, ayant son siège social à Via V. Monti, 8 - 20123 Milano, inscrite auprès du «Registro delle Imprese di Milano» sous le numéro 09851320151 (P.I. e C.F.: 09851320151), inscrite au registre des réviseurs comptables sous le n. 49159

3.- que le premier exercice social en Italie clôturera le 31 décembre 2013.

Huitième résolution

L'assemblée décide de conférer à Monsieur Luca ANIASI - Dottore Commercialista, né à Milano le 16 agosto 1963, domicilié à Roma Viale Bruno Buozzi, 64 (Code Fiscal: NSA LCU 63M16 F205U), individuellement ou conjointement, tous pouvoirs en vue de l'exécution matérielle de ce qui a été délibéré supra. En particulier elle leur donne mandat de procéder au dépôt auprès d'un notaire italien, de l'ensemble des documents requis à cet effet, dûment légalisés et munis de l'apostille de La Haye le cas échéant, ainsi que la faculté d'y apporter toute modification requise par les autorités compétentes en vue de l'inscription de la présente au registre des firmes italien, avec consentement exprès à ce que ladite inscription se fasse également en plusieurs actes.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge, en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de 1.900,- EUR.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Sophie ERK, Antonio FERNANDES, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 7 mars 2013. Relation GRE/2013/991. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Releveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2013034851/206.

(130042435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2013.

Naka Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 172.007.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 5 mars 2013.

Référence de publication: 2013031294/10.

(130038322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2013.

T.C.S., Training, Consulting and Search, Société Anonyme.

Siège social: L-2611 Luxembourg, 51, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 56.326.

L'an deux mille douze, le vingt et unième jour du mois de décembre.

Par-devant le notaire soussigné, Maître Roger Arrendsdorff, de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme TRAINING, CONSULTING AND SEARCH S.A. en abrégé T.C.S., une société anonyme constituée et existante sous les lois luxembourgeoises, suivant acte notarié de Maître Gérard LECUIT, en date du 30 août 1996, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 625 du 3 décembre 1996, modifié pour la dernière fois selon acte notarié de Maître Anja HOLTZ, en date du 15 juillet 2004, publié audit Mémorial, numéro 1030, en date du 14 octobre 2004 (les «Statuts»), et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 56.326.

La Société avait son siège social, du 15 juillet 2004 au 18 novembre 2009, au 15, rue de l'Industrie, L-8069 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg. Elle était en effet domiciliée auprès d'un professionnel de la place financière, la société à responsabilité limitée PREMIER VOET S.à r.l. (anciennement désignée VOET & CO S.à r.l.), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 78.511, qui agissait en tant que domiciliataire de la Société.

La réunion est ouverte à 14h00 sous la présidence de Rémi Chevalier, avocat à la cour, avec adresse professionnelle à Luxembourg (le «Président»).

Le Président désigne comme secrétaire Eric Totti, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Katerina Kubova, employée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

I.- Le nom des actionnaires présents et/ou représentés, des mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence qui, signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui. Les procurations des actionnaires représentés, paraphées «ne varietur» par les parties comparantes, resteront également annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

II.- Il ressort de la liste de présence que cent pour cent (100%) du capital social de la Société est représenté à la présente assemblée. Les actionnaires déclarent avoir été préalablement informés de l'ordre du jour de l'assemblée, considèrent avoir été valablement convoqués et renoncent donc expressément aux formalités de convocation. L'assemblée est donc régulièrement constituée et peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Décision de modifier l'article 2 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **2.1.** Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2. Il peut être transféré vers toute autre commune à l'intérieur du Grand-Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des Actionnaires délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des Statuts.

2.3. Néanmoins, le conseil d'administration de la Société est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social.

2.4. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produisent ou sont imminents, le

siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. La décision de transfert du siège social à l'étranger sera prise par le conseil d'administration.

2.5. La société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.»;

2. Refonte des Statuts de la Société; et

3. Divers.

L'assemblée, dûment représentée, décide de prendre les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 2 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« 2.1. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2. Il peut être transféré vers toute autre commune à l'intérieur du Grand-Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des Actionnaires délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des Statuts.

2.3. Néanmoins, le conseil d'administration de la Société est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social.

2.4. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produisent ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. La décision de transfert du siège social à l'étranger sera prise par le conseil d'administration.

2.5. La société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de procéder à la refonte des Statuts qui auront désormais la teneur suivante:

«Titre I^{er} . - Forme, Dénomination sociale, Siège social, Objet et Durée

Art. 1^{er} . Forme et Dénomination sociale.

1.1 Il est établi entre les détenteurs actuels des actions créées ci-après et entre tous ceux qui deviendront actionnaires par la suite, une société anonyme qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée de temps à autre (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

1.2 La Société adopte la dénomination de «TRAINING, CONSULTING AND SEARCH S.A.» en abrégé T.C.S. (la «Société»).

1.3 La Société peut avoir un (1) actionnaire (l'«Actionnaire Unique») ou plusieurs actionnaires (les «Actionnaires»).

1.4 Toute référence aux Actionnaires dans les Statuts doit se comprendre comme une référence à l'Actionnaire Unique si la Société n'a qu'un seul actionnaire.

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2 Il peut être transféré vers toute autre commune à l'intérieur du Grand-Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des Actionnaires délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des Statuts.

2.3 Néanmoins, le conseil d'administration de la Société est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social.

2.4 Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produisent ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. La décision de transfert du siège social à l'étranger sera prise par le conseil d'administration.

2.5 La société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. Objet.

3.1 La Société a pour objet toute activité d'intermédiaire, de démarche et de courtage, de prestation de conseil, d'étude et d'assistance dans le domaine économique au sens le plus large. Elle pourra percevoir des commissions en rémunération des activités ci-dessus énoncées et dans tout autre domaine en général.

3.2 La prise de participations sous quelque forme que ce soit dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion et la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la cession et la mise en valeur de brevets et licences y rattachées. La Société peut prêter ou emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tout concours.

3.3 D'une façon générale, elle peut prendre toute mesure de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toute opération commerciale et financière, mobilière et immobilière ayant un rapport direct ou indirect avec son objet social ou susceptible d'en favoriser l'extension et le développement.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Titre II. - Capital social et Actions**Art. 5. Capital social.**

5.1 Le capital souscrit de la Société est fixé à cent vingt-cinq mille Euros (125.000,- EUR), représenté par cinq mille (5.000) actions ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25,- EUR) chacune (les «Actions» et chacune une «Action»).

5.2 La Société peut procéder au rachat de ses propres Actions dans les limites prévues par la Loi.

5.3 Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des Actionnaires dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des Statuts.

5.4 Les Actions de la Société peuvent être émises en contrepartie d'un apport en nature de titres ou d'autres biens, en accord avec les conditions prévues par la loi luxembourgeoise, en particulier l'obligation de délivrer un rapport d'évaluation établi par un réviseur d'entreprise.

5.5 Le droit préférentiel de souscription peut être annulé ou limité par décision de l'assemblée générale des Actionnaires, adoptée dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des Statuts et dans les limites prévues par la Loi.

Art. 6. Nature des Actions.

6.1 Toutes les Actions donnent droit à des droits égaux. Chaque Action donne droit à un (1) vote lors des réunions des assemblées ordinaires et extraordinaires des Actionnaires.

6.2 Les Actions sont, en principe, nominatives ou au porteur à la demande des Actionnaires.

6.3 Un registre des Actionnaires (le «Registre») doit être conservé au siège social de la Société où il pourra être consulté par tout détenteur d'Actions. Ce Registre devra mentionner le nom de chaque actionnaire, son adresse ou son election de domicile, le nombre d'Actions qu'il détient, le montant qu'il a payé pour ces Actions, les transferts d'Actions et la date de ces transferts. La propriété des Actions nominatives sera établie par l'inscription dans ce Registre.

Art. 7. Libération des Actions. Les paiements à effectuer sur les Actions non entièrement libérées lors de leur souscription peuvent être effectués aux dates et aux conditions arrêtées de temps à autres par le Conseil d'Administration. Tout montant appelé à être versé s'impute à parts égales sur l'ensemble des Actions qui ne sont pas entièrement libérées.

Art. 8. Prime d'émission. Dans le Registre, un ou plusieurs compte(s) de prime d'émission peuvent être maintenus pour les Actions, indiquant la prime payée sur les Actions. Les paiements de ces comptes ne peuvent être effectués que par une résolution de l'assemblée générale des Actionnaires.

Titre III. - Administration & Supervision**Art. 9. Conseil d'Administration ou Administrateur unique.**

9.1 La Société est administrée par un conseil d'administration (le «Conseil d'Administration») composé d'au moins trois (3) membres (les «Administrateurs», chacun un «Administrateur»), actionnaires ou non.

9.2 Si la Société est établie par un Actionnaire Unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des Actionnaires, il est constaté que toutes les Actions de la Société sont détenues par un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique («l'Administrateur Unique») jusqu'à l'assemblée générale des Actionnaires suivante constatant l'existence de plus d'un Actionnaire. Toute référence aux Administrateurs ou au Conseil d'Administration dans les présents Statuts doit se comprendre comme une référence à l'Administrateur Unique si la Société n'a qu'un seul administrateur.

9.3 Lorsqu'une personne morale est nommée à la fonction d'Administrateur, cette personne morale doit nommer un représentant permanent qui la représentera en tant que membre du Conseil d'Administration ou en tant qu'Administrateur Unique, le cas échéant. La personne morale en question ne peut révoquer son représentant permanent qu'en nommant en même temps un successeur.

9.4 Les Administrateurs sont élus par l'assemblée générale des Actionnaires pour une durée qui ne peut excéder six (6) ans et ils sont rééligibles. Tout administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou remplacé, à tout moment, par une décision adoptée par l'assemblée générale des Actionnaires de la Société. Ils resteront en fonction jusqu'à ce que leur successeur ait été nommé. Si un Administrateur est élu sans indication de durée de mandat, il sera réputé nommé pour six (6) ans à partir de la date de sa nomination.

9.5 En cas de vacance du poste d'un membre du Conseil d'Administration pour cause de décès, de démission ou autre raison, les Administrateurs restants peuvent élire, à la majorité des votes, un Administrateur pour remplir cette vacance jusqu'à la prochaine assemblée générale des Actionnaires à laquelle il sera demandé de ratifier cette nomination.

Art. 10. Réunion du Conseil d'Administration.

10.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Administrateur, cet Administrateur Unique détient l'ensemble des pouvoirs conférés au Conseil d'Administration et prend les décisions par écrit.

10.2 En cas de pluralité d'Administrateurs, les réunions du Conseil d'Administration sont convoquées par tout Administrateur. Le Conseil d'Administration peut nommer un Président parmi ses membres (le «Président»). Si le Président ne peut être présent, il sera remplacé par un Administrateur élu à cette fin parmi les Administrateurs présents à la réunion. La voix du Président est prépondérante en cas de partage.

10.3 Lorsque tous les Administrateurs sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

10.4 Tout Administrateur est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil d'Administration par un autre Administrateur, en lui donnant une procuration par écrit (télégramme, fax, e-mail ou lettre). Un Administrateur peut également désigner par téléphone un autre Administrateur pour le représenter, moyennant une confirmation écrite ultérieure. Un Administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

10.5 Le Conseil d'Administration ne peut valablement débattre et prendre une décision si la majorité de ses membres n'est pas présente ou représentée. Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité simple.

10.6 Le recours à un équipement de vidéo conférence ou d'appels en conférence initié depuis le Luxembourg est permis à condition que chaque Administrateur participant soit capable d'entendre et d'être entendu par tous les autres Administrateurs participants, qu'ils utilisent ou non cette technologie et que chaque Administrateur soit réputé présent et soit autorisé à voter par vidéo ou par téléphone.

10.7 Les votes peuvent également être effectués par fax, email ou par téléphone, à condition que, pour ce dernier cas, un tel vote soit confirmé par écrit.

10.8 Une résolution du Conseil d'Administration peut être prise valablement par voie écrite si elle est signée et approuvée par écrit par tous les Administrateurs en personne. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax, e-mail, télégramme ou télex. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil d'Administration.

10.9 Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par tous les Administrateurs présents ou représentés.

10.10 Des extraits seront certifiés par le Président ou par deux (2) Administrateurs.

Art. 11. Pouvoirs généraux du Conseil d'Administration.

11.1 Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges afin d'effectuer tout acte d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs que la Loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

11.2 Tout Administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, est tenu d'en prévenir le Conseil d'Administration et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il/elle ne peut prendre part à cette délibération. Lors de l'assemblée générale suivante, avant tout vote sur d'autres résolutions, il est spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des Administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.

Art. 12. Délégation de pouvoirs et Agent du Conseil d'Administration.

12.1 Le Conseil d'Administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite journalière des affaires, à un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration, Administrateurs, gérants, officiers ou autres agents, personnes physiques ou morales, associés ou non, agissant dans les conditions et avec les pouvoirs déterminés par le Conseil d'Administration.

12.2 Le Conseil d'Administration pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toute personne, Administrateur ou non, de nommer et révoquer tout fondé de pouvoir et employé et de fixer leurs émoluments.

12.3 Le premier administrateur-délégué peut être nommé par la première assemblée générale des Actionnaires.

Art. 13. Représentation de la Société.

13.1 Envers les tiers, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la seule signature de l'Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux (2) Administrateurs ou par la signature

de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature a été délégué, en cas d'Administrateur Unique, par l'Administrateur Unique et en cas de pluralité d'Administrateurs, par le Conseil d'Administration.

13.2 Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'administrateur-délégué nommé pour la gestion et les opérations journalières de la Société et pour la représentation de la Société dans la gestion et les opérations journalières, par la seule signature de l'administrateur-délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 14. Commissaires aux Comptes.

14.1 La Société est surveillée par un ou plusieurs commissaires aux comptes.

14.2 L'assemblée générale des Actionnaires désigne le(s) commissaire(s) et détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions. Leur nomination ne pourra toutefois excéder six (6) années. Les commissaires élus sans indication de la durée de leur mandat seront réputés avoir été élus pour une durée de six (6) ans à compter de leur nomination.

14.3 Les commissaires aux comptes sont rééligibles.

Titre IV. - Assemblée Générale des Actionnaires

Art. 15. Pouvoir de l'Actionnaire unique / L'Assemblée Générale des Actionnaires.

15.1 La Société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution ou lors de la réunion de toutes ses actions en une seule main, i.e. l'Actionnaire Unique. Le décès ou la dissolution de l'Actionnaire Unique n'entraîne pas la dissolution de la Société.

15.2 S'il y a seulement un Actionnaire, l'Actionnaire Unique a tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des Actionnaires et prend les décisions par écrit.

15.3 En cas de pluralité d'Actionnaires, l'assemblée générale des Actionnaires représente tous les Actionnaires de la Société et a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société. Chaque Actionnaire peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre des Actions par lui détenues. Chaque Actionnaire a un droit de vote proportionnel au nombre d'Actions qu'il détient.

15.4 Toute assemblée générale sera convoquée par le Conseil d'Administration par notification écrite envoyée à chaque Actionnaire en conformité avec la Loi. Lorsque tous les Actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation ou de publication. Les Actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société peuvent demander l'ajout d'un ou plusieurs points à l'ordre du jour de toute assemblée générale des Actionnaires. Une telle demande doit être adressée au siège social de la Société par courrier recommandé au moins cinq (5) jours ouvrables avant la date de l'assemblée.

15.5 Tout Actionnaire peut voter au moyen d'un formulaire envoyé par poste ou par fax au siège social de la Société ou à l'adresse mentionnée dans la convocation. Les Actionnaires ne peuvent utiliser que les formulaires mis à disposition par la Société, qui mentionnent au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour, les propositions soumises à la décision de l'assemblée. Les formulaires qui ne contiennent ni un vote pour, ni un vote contre la résolution, ni une abstention, seront nuls. La Société ne prendra en compte que les formulaires reçus trois (3) jours avant la réunion de l'assemblée générale correspondante.

15.6 Un Actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des Actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire, Actionnaire ou non. Un mandataire peut représenter un ou plusieurs Actionnaires à une réunion.

15.7 Sauf dans les cas déterminés par la Loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée annuelle ou ordinaire des Actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

15.8 Une assemblée générale extraordinaire convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts et par la Loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représentée. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers (2/3) des Actionnaires présents ou représentés.

15.9 Le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements de ses Actionnaires requiert le consentement unanime de tous les Actionnaires et le respect de toute autre disposition légale.

15.10 Les Actionnaires sont autorisés à participer à une réunion par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification (à leur propre frais) et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Art. 16. Lieu et date de l'Assemblée Générale annuelle des Actionnaires. L'assemblée générale annuelle des Actionnaires se réunit dans la ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations convoquant la réunion à Luxembourg

le quatrième (4^{ème}) mercredi du mois de juin à 14.00 heures (heure de Luxembourg) et pour la première fois en 1997. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale se tiendra le premier jour ouvrable suivant cette date.

Art. 17. Les autres assemblées générales. Tout Administrateur ou le(s) commissaire(s) aux comptes peuvent convoquer d'autres assemblées générales. Elles doivent être convoquées sur la demande d'Actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social.

Titre V. - Année sociale, Distribution et Bénéfices

Art. 18. Année sociale.

18.1 L'année sociale de la Société commence le premier jour de janvier et finit le dernier jour de décembre de chaque année, sauf pour la première année sociale qui commence au jour de la constitution de la Société et qui se termine au 31 décembre 1996.

18.2 Le Conseil d'Administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet ces documents avec un rapport sur les opérations de la Société, au moins un (1) mois avant l'assemblée générale annuelle des Actionnaires, aux commissaires aux comptes qui commenteront ces documents dans leur rapport.

Art. 19. Distribution des Bénéfices.

19.1 Chaque année cinq pour cent (5%) au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

19.2 Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale des Actionnaires décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

19.3 Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la Loi.

Art. 20. Dissolution, Liquidation.

20.1 La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des Actionnaires, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des Statuts.

20.2 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateur(s) nommé(s) par l'assemblée générale des Actionnaires.

Titre VII. - Loi applicable

Art. 21. Loi applicable. La Loi trouvera son application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents Statuts.»

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges sous quelque forme incombant à la Société en raison des présentes, est estimé approximativement à neuf cent soixante-quinze Euros (EUR 975,-).

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 14:30.

Dont acte, en foi de quoi, le présent document a été préparé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture et approbation du présent procès-verbal, celui-ci est signé par les membres du bureau ainsi que par le notaire instrumentant.

Signé: CHEVALIER, TOTTI, KUBOVA, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg, Actes Civils, le 28 décembre 2012. Relation: LAC/2012/62845. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 15 février 2013.

Référence de publication: 2013023747/299.

(130028662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2013.

cLuxe S.à.r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-8077 Bertrange, 143, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 176.244.

STATUTS

L'an deux mil treize le dix-huit mars.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Madame Eulalia CODIPIETRO, Indépendante, née à Gagliano Del Capo (Italie) le 19 mai 1977, demeurant à L-8077 Bertrange, rue de Luxembourg 143.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . Dénomination, Siège, Durée, Objet

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de cLuxe S.à.r.l.

Art. 3. Le siège social est établi dans la commune de Bertrange.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'associée unique.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. La société a pour objet principalement le commerce en général, l'import et l'export de biens divers, le commerce de détail. La société a également pour objet le conseil économique et toutes prestations de services annexes ou complémentaires.

La société pourra en outre exercer toutes opérations mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social.

Titre II. Capital social, Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.- EUR) représenté par VINGT (20) parts sociales d'une valeur nominale de SIX CENT VINGT-CINQ EUROS (625.- EUR) chacune.

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées par l'associée unique, Madame Eulalia CODIPIETRO, prénommée, par des versements en numéraire à un compte bancaire, de sorte que le montant de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la société par une seule et même personne.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associée ne mettent pas fin à la société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Titre III. Administration

Art. 12. La société est gérée par un seul ou plusieurs gérants, associés ou non. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables à tout moment par l'assemblée générale.

Les pouvoirs du/des gérant seront déterminés par l'assemblée générale lors de sa/leur nomination.

Art. 13. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Titre IV. Exercice social, Répartition des bénéfices

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. L'associée peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 17. Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'associée.

Titre V. Dissolution, Liquidation

Art. 18. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'associé qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VI. Disposition générale

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, l'associé s'en réfère aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

Exceptionnellement, le premier exercice commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2013.

Frais

La comparante a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille euros (EUR 1.000).

Décisions de l'associée unique

Et aussitôt l'associée a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la société est établi à 143, rue de Luxembourg, à L-8077 Bertrange.
2. Est nommée gérante:

Madame Eulalia CODIPIETRO, prénommée.

La gérante est nommée pour une durée indéterminée. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour engager la société en toutes circonstances par sa seule signature.

L'attention de la comparante a été attirée par le notaire instrumentaire sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises afin d'exercer les activités telles que décrites à l'article cinq des présentes.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: E. CODIPIETRO, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 22 mars 2013. Relation: LAC/2013/13370. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 2013.

Référence de publication: 2013042500/89.

(130051754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2013.

Eurofins Hygiène Alimentaire France LUX Holding, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 165.606.

L'an deux mille treize, le vingt-cinq mars.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, sous-signée.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société à responsabilité limitée «Eurofins Hygiène Alimentaire France LUX Holding», établie et ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 10A, Rue Henri M. Schnadt, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 22 décembre 2011, publiée au mémorial C numéro 276 du 1^{er} Février 2012, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 165606.

La séance est ouverte à 15.30 heures, sous la présidence de Madame Genea ARGIRO, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, Rue Henri M. Schnadt.

Madame le Président désigne comme secrétaire et scrutateur Monsieur Jérôme SCHMIT, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les CENT VINGT-CINQ (125) parts sociales d'une valeur nominale de CENT EUROS (EUR 100,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500,-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut ainsi délibérer et décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence ainsi que la procuration de l'associé représenté demeureront annexées aux présentes avec lesquelles elles seront soumises aux formalités de l'enregistrement.

- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1.- Augmentation de capital pour le porter de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500,-) à CINQ CENT MILLE EUROS (EUR 500.000,-) par la création et l'émission de QUATRE MILLE HUIT CENT SOIXANTE-QUINZE (4.875) parts sociales nouvelles ayant une valeur nominale de CENT EUROS (EUR 100,-) chacune, investies des mêmes droits et obligations que les anciennes, en contrepartie d'un apport d'une créance de VINGT-ET-UN MILLIONS HUIT CENT MILLE EUROS (EUR 21.800.000,-) dont QUATRE CENT QUATRE-VINGT-SEPT MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 487.500,-) seront alloués au capital social et VINGT-ET-UN MILLIONS TROIS CENT DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 21.312.500,-) seront alloués à la prime d'émission.

2.- Souscription et libération de QUATRE MILLE HUIT CENT SOIXANTE-QUINZE (4.875) parts sociales par la société «Eurofins France Holding», ayant son siège social à site de la Géraudière, rue Pierre Adolphe Bobierre F-44300 Nantes, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Nantes sous le numéro TI 528 643 000, libéré intégralement moyennant l'apport d'une créance d'un montant de VINGT-ET-UN MILLIONS HUIT CENT MILLE EUROS (EUR 21.800.000,-).

3.- Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la société.

4.- Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée adopte, à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de porter le capital social de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500,-) à CINQ CENT MILLE EUROS (EUR 500.000,-) par voie d'augmentation de capital à concurrence de QUATRE CENT QUATRE-VINGT-SEPT MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 487.500,-) par la création et l'émission de QUATRE MILLE HUIT CENT SOIXANTE-QUINZE (4.875) parts sociales nouvelles ayant une valeur nominale de CENT EUROS (EUR 100,-) chacune, donnant les mêmes droits et avantages que les parts sociales anciennes.

Cette augmentation de capital sera réalisée par un apport en nature d'un montant de VINGT-ET-UN MILLIONS HUIT CENT MILLE EUROS (EUR 21.800.000,-) dont QUATRE CENT QUATRE-VINGT-SEPT MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 487.500,-) seront alloués au capital social et VINGT-ET-UN MILLIONS TROIS CENT DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 21.312.500,-) seront alloués à la prime d'émission, par la création et l'émission de QUATRE MILLE HUIT CENT SOIXANTE-QUINZE (4.875) parts sociales nouvelles, constitué par une créance envers la société.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'admettre à la souscription, des QUATRE MILLE HUIT CENT SOIXANTE-QUINZE (4.875) parts sociales nouvelles, l'associé actuel suivant:

- la société dénommée «Eurofins France Holding», ayant son siège social à site de la Géraudière, rue Pierre Adolphe Bobierre F-44300 Nantes, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Nantes sous le numéro TI 528 643 000.

Laquelle a déclaré souscrire les QUATRE MILLE HUIT CENT SOIXANTE-QUINZE (4.875) parts sociales nouvelles et les libérer intégralement par incorporation au capital social, la renonciation définitive et irrévocable et la conversion en capital d'une créance certaine, liquide et exigible d'un montant de VINGT-ET-UN MILLIONS HUIT CENT MILLE EUROS (EUR 21.800.000,-) existant à son profit et détenue envers la société «Eurofins Hygiène Alimentaire France LUX Holding», pré-qualifiée, et en annulation de cette même créance à due concurrence.

Cet apport fait l'objet d'un rapport établi en date du 21 mars 2013 par le conseil de gérance, et qui conclut de la manière suivante:

"Conclusion

Sur base de nos diligences, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie."

Lequel rapport après avoir été signé "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant demeurera annexé aux présentes pour être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Troisième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'article 6 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de CINQ CENT MILLE EUROS (EUR 500.000,-) représenté par CINQ MILLE (5.000) parts sociales d'une valeur nominale de CENT EUROS (EUR 100,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

60022

Frais

Le montant au moins approximatif, des frais dépenses rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge suite au présent acte, est évalué approximativement à € 6.400,-.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: ARGIRO, SCHMIT, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 26/03/2013. Relation: EAC/2013/4114. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 02 avril 2013.

Référence de publication: 2013042632/88.

(130052216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2013.

Lift, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4940 Hautcharage, 4, rue Bommel.

R.C.S. Luxembourg B 18.248.

Im Jahre zweitausenddreizehn, den vierten Februar.

Vor dem unterzeichneten Notar Dr. Emile SCHLESSER, mit dem Amtswohnsitz in Luxemburg, 35, rue Notre-Dame.

Fand statt die ausserordentliche Generalversammlung der Gesellschaft mit beschränkter Haftung "LIFT", mit Sitz in L-4940 Hautcharage, 4, rue Bommel, gegründet gemäss Urkunde, aufgenommen durch Notar Albert STREMLER, mit dem damaligen Amtswohnsitz in Bad-Mondorf, am 12. März 1981, veröffentlicht im Memorial, "Recueil des Sociétés et Associations" C, Nummer 106 vom 27. Mai 1981, abgeändert gemäss Urkunde, aufgenommen durch besagten Notar STREMLER am 16. Juni 1981, veröffentlicht im Mémorial, "Recueil des Sociétés et Associations" C, Nummer 191 vom 21. September 1981, abgeändert gemäss Urkunde, aufgenommen durch besagten Notar STREMLER am 22. Dezember 1981, veröffentlicht im Memorial, "Recueil des Sociétés et Associations" C, Nummer 78 vom 14. April 1982, abgeändert gemäss Urkunde, aufgenommen durch den amtierenden Notar, mit dem damaligen Amtswohnsitz in Echternach, am 7. März 1988, veröffentlicht im Memorial, "Recueil des Sociétés et Associations" C, Nummer 151 vom 4. Juni 1988, abgeändert gemäss Urkunde, aufgenommen durch den amtierenden Notar am 28. Oktober 1988, veröffentlicht im Mémorial, "Recueil des Sociétés et Associations" C, Nummer 27 vom 31. Januar 1989, abgeändert gemäss Urkunde, aufgenommen durch den amtierenden Notar am 5. Juli 1989, veröffentlicht im Mémorial, "Recueil des Sociétés et Associations" C, Nummer 7 vom 8. Januar 1990, abgeändert gemäss Urkunde, aufgenommen durch den amtierenden Notar, mit dem Amtswohnsitz in Luxemburg, am 13. Juli 1994, veröffentlicht im Mémorial, "Recueil des Sociétés et Associations" C, Nummer 452 vom 12. November 1994, abgeändert gemäss Urkunde, aufgenommen durch den amtierenden Notar am 18. Juli 1995, veröffentlicht im Mémorial, "Recueil des Sociétés et Associations" C, Nummer 536 vom 20. Oktober 1995, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg unter Sektion B und Nummer 18.248.

Den Vorsitz der Generalversammlung übernimmt Herr Dr. Johannes OFFERGELD, Geschäftsführer, beruflich wohnhaft in D-Würselen.

Der Vorsitzende bestellt zum Schriftführer Herrn Vincent PRINGIERS, General Counsel Europe of Guardian, beruflich wohnhaft in Dudelange.

Die Versammlung wählt zur Stimmzählerin Me Laurence FRISING, "avocate à la Cour", beruflich wohnhaft in Luxemburg.

Der Vorsitzende erklärt und bittet den Notar folgendes zu beurkunden:

I.- Die anwesenden und vertretenen Gesellschafter und die Zahl ihrer Anteile sind auf einer Anwesenheitsliste angegeben, welche von dem Vorsitzenden, dem Schriftführer, dem Stimmzähler, den Gesellschaftern oder deren Bevollmächtigten und dem amtierenden Notar "ne varietur" unterzeichnet wurde. Die Anwesenheitsliste sowie die Vollmachten bleiben der gegenwärtigen Urkunde beigelegt, um mit derselben einregistriert zu werden.

II.- Aus der Anwesenheitsliste geht hervor, dass sämtliche Anteile anwesend oder vertreten sind. Die Versammlung ist also rechtsgültig zusammengesetzt, betrachtet sich als wirksam einberufen und kann über die Tagesordnung beschließen, wovon die Gesellschafter im Voraus Kenntnis hatten.

III.- Die Tagesordnung der Generalversammlung begreift folgende Punkte:

Tagesordnung:

1. Abänderung von Artikel sechs der Satzung.

2. Abänderung von Artikel acht der Satzung.

Nach Beratung, fasst die Generalversammlung einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschließt, Artikel sechs der Satzung umzuändern wie folgt:

" **Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt eine Million siebenhundertsechunddreissigtausend Euro (EUR 1.736.000,00), dargestellt durch vierzehntausend (14.000) voll einbezahlte Anteile mit einem Nennwert von je einhundertvierundzwanzig Euro (EUR 124,00), welche in sechstausendachthundertsechzig (6.860) Anteile der Klasse A und siebentausendeinhundertvierzig (7.140) Anteile der Klasse B eingeteilt sind."

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst, Artikel acht der Satzung umzuändern wie folgt:

" **Art. 8. (entfällt).** " Nach Erschöpfung der Tagesordnung wird die Sitzung aufgehoben.

Der unterzeichnete Notar versteht und spricht Englisch und erklärt, dass auf Wunsch der erschienenen Personen gegenwärtige Urkunde in Deutsch verfasst ist, gefolgt von einer englischen Übersetzung. Auf Ersuchen derselben Personen und im Falle von Abweichungen zwischen dem deutschen und dem englischen Text, ist die deutsche Fassung massgebend.

Worüber Urkunde, aufgenommen wurde in Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung von allem Vorstehenden an die dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannten Komparenten, haben der Vorsitzende, der Schriftführer und die Stimmzählerin die gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Folgt die englische Übersetzung des vorhergehenden Textes:

In the year two thousand and thirteen,

On the fourth day of February,

Before Us Maître Emile SCHLESSER, notary residing in Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of "LIFT", a "Gesellschaft mit beschränkter Haftung" with registered offices in L-4940 Hautcharage, 4, rue Bommel, incorporated by deed of notary Albert STREMLER, then residing in Mondorf-les-Bains, on 12 March 1981, published in the "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C", number 106 of 27 May 1981, modified by deed of the prenamed notary STREMLER on 16 June 1981, published in the "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C", number 191 of 21 September 1981, modified by deed of the prenamed notary STREMLER on 22 December 1981, published in the "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C", number 78 of 14 April 1982, modified by deed of the undersigned notary, then residing in Echternach, on 7 March 1988, published in the "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C", number 151 of 4 June 1988, modified by deed of the undersigned notary on 28 October 1988, published in the "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C", number 27 of 31 January 1989, modified by deed of the undersigned notary on 5 July 1989, published in the "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C", number 7 of 8 January 1990, modified by deed of the undersigned notary, residing in Luxembourg, on 13 July 1994, published in the "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C", number 452 of 12 November 1994, modified by deed of the undersigned notary on 18 July 1995, published in the "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C", number 536 of 20 October 1995, registered at the Trade and Companies' Register in Luxembourg-City under section B and number B 18,248.

The meeting is opened with Mr Dr. Johannes OFFERGELD, manager, residing professionally in D-Würselen, in the chair,

who appoints as secretary Mr. Vincent PRINGIERS, General Counsel Europe of Guardian, residing professionally in Dudelange.

The meeting elects as scrutineer Me Laurence FRISING, "avocate à la Cour", residing professionally in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state:

I.- That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list, signed "ne varietur" by the appearing persons and the undersigned notary. The said attendance list and the proxies will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

II.- That the whole corporate capital being present or represented at this meeting and all the shareholders present or represented declaring that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, so that no convening notices were necessary.

III.- That the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda:

Agenda:

1. Modification of article six of the articles of incorporation.
2. Modification of article eight of the articles of incorporation.

Then the general meeting, after deliberation, takes unanimously the following resolutions:

60024

First resolution

The general meeting resolves to amend article six of the articles of incorporation, which will from now on have the following wording:

" **Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt eine Million siebenhundertsechunddreissigtausend Euro (EUR 1.736.000,00), dargestellt durch vierzehntausend (14.000) voll einbezahlte Anteile mit einem Nennwert von je einhundertvierundzwanzig Euro (EUR 124,00), welche in sechstausendachthundertsechzig (6.860) Anteile der Klasse A und siebentausendeinhundertvierzig (7.140) Anteile der Klasse B eingeteilt sind."

Second resolution

The general meeting resolves to amend article eight of the articles of incorporation, which will from now on have the following wording:

" **Art. 8. (entfällt).** " There being no further business on the agenda, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that upon request of the appearing persons, the present deed is worded in German, followed by an English version; upon request of the appearing persons and in case of divergences between the German and the English texts, the German version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of the document.

The deed having been read to the appearing persons, all known to the notary by their surname, name, civil status and residence, the Chairman, the secretary and the scrutineer signed with Us, the notary this original deed.

Gezeichnet: J. Offergeld, L. Frising, V. Pringiers, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 8 février 2013. Relation: LAC/2013/6118. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

Für gleichlautende Ausfertigung erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 20. Februar 2013.

Référence de publication: 2013025329/121.

(130030770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2013.

MK LED-Solutions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1870 Luxembourg, 35, Kohlenberg.

R.C.S. Luxembourg B 175.271.

—
STATUTEN

Im Jahre zwei tausend dreizehn, den siebten Februar.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, (Großherzogtum Luxemburg).

IST ERSCHIENEN:

Herr Marc von BONKEWITZ, Unternehmer, geboren in Bonn (D) am 22. Oktober 1969 wohnhaft in L-8614 Reimberg, 29, rue St. Roch.

Welcher Komparent den amtierenden Notar ersucht, die Satzung einer zu gründenden Aktiengesellschaft wie folgt zu beurkunden:

Titel I. - Name, Sitz, Zweck, Dauer

Art. 1. Unter der Bezeichnung „MK LED-Solutions S.A.“ wird hiermit eine Aktiengesellschaft gegründet.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg.

Er darf durch Verwaltungsratsbeschluss an jeden anderen Ort innerhalb der Gemeinde verlegt werden.

Sollten außergewöhnliche Ereignisse politischer oder wirtschaftlicher Natur eintreten oder bevorstehen, welche geeignet wären, die normale Geschäftsabwicklung am Gesellschaftssitz oder den reibungslosen Verkehr zwischen diesem Sitz und dem Ausland zu beeinträchtigen, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend bis zur endgültigen Wiederherstellung normaler Verhältnisse ins Ausland verlegt werden. Dieser Beschluss soll jedoch die luxemburgische Staatsangehörigkeit nicht beeinflussen. Die Sitzverlegung soll Drittpersonen durch das Organ der Gesellschaft mitgeteilt werden, welches unter den gegebenen Umständen hierzu am besten befähigt ist.

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

Art. 4. Zweck der Gesellschaft ist der Ankauf, Verkauf und die Vermietung von audiovisuellen Geräten.

Die Gesellschaft kann weiterhin alle kommerziellen Aktivitäten im Einklang mit den Bestimmungen des Gesetzes vom 9. Juli 2004, welche das abgeänderte Gesetz vom 28. Dezember 1988 ergänzt, über die Niederlassungsfreiheit und die

Regulierung des Zugangs zum Handel an Handwerker, Händler, des Herstellers und bestimmte Berufe ausführen Im Rahmen ihrer Tätigkeit kann die Gesellschaft in Hypothekeneintragungen einwilligen, Darlehen aufnehmen, mit oder ohne Garantie, und für andere Personen oder Gesellschaften Bürgschaften leisten, unter Vorbehalt der diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Die Gesellschaft kann außerdem alle anderen Operationen kommerzieller, industrieller, finanzieller, mobiliarer und immobilärer Art, welche sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern, ausführen.

Titel II. - Kapital, Aktien

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt ZWEI UND DREISSIG TAUSEND EURO (32.000,- EUR), eingeteilt in EIN TAUSEND (1.000) Aktien von jeweils ZWEI UND DREISSIG EURO (32,- EUR).

An Stelle von Einzelaktien können Zertifikate über eine Mehrzahl von Aktien ausgestellt werden, nach Wahl der Aktionäre.

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre.

Die Gesellschaft darf im Rahmen der gesetzlichen Bestimmungen ihre eigenen Aktien erwerben.

Das Gesellschaftskapital darf den gesetzlichen Bedingungen entsprechend erhöht oder reduziert werden.

Sofern und solange ein Gesellschafter alleiniger Inhaber aller Aktien ist, gilt die Gesellschaft als Einmannaktiengesellschaft im Sinne des Gesetzes vom 25. August 2006 über die europäische Gesellschaft (SE), die Aktiengesellschaft mit Vorstand und Aufsichtsrat („société anonyme à directoire et conseil de surveillance“) und die Einmannaktiengesellschaft („société anonyme unipersonnelle“). Zählt die Gesellschaft nur eine Person, so wird diese als „Alleingesellschafter“ bezeichnet. Die Gesellschaft kann einen Alleingesellschafter bei ihrer Gründung oder als Folge der Vereinigung sämtlicher Aktien in einer Hand haben. Das Ableben oder die Auflösung des Alleingesellschafters bewirkt nicht die Auflösung der Gesellschaft.

Titel III. - Verwaltung

Art. 6. Die Gesellschaft wird verwaltet von einem Verwaltungsrat bestehend aus mindestens drei Mitgliedern, Gesellschafter oder nicht, welche für eine Höchstdauer von sechs Jahren von der Generalversammlung der Aktionäre ernannt werden und von ihr wieder abberufen werden können.

Besteht die Gesellschaft jedoch nur aus einem Alleingesellschafter oder wird anlässlich einer Generalversammlung der Aktionäre festgestellt, dass sie nur noch einen Alleingesellschafter zählt, kann die Zusammensetzung des Verwaltungsrats auf ein Mitglied beschränkt werden, welches als Alleinverwalter („administrateur unique“) bezeichnet wird, dies bis zur nächsten auf die Feststellung der Existenz von mehr als einem Gesellschafter folgenden ordentlichen Generalversammlung.

Sie bestimmt die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder, ihre Amtszeit und ihre Vergütung.

Art. 7. Der Verwaltungsrat ernennt unter seinen Mitgliedern einen Vorsitzenden; in dessen Abwesenheit kann der Vorsitz einer Verwaltungsratsitzung einem Verwaltungsratsmitglied übertragen werden.

Auf Antrag des Vorsitzenden kommt der Verwaltungsrat so oft zusammen, wie es das Interesse der Gesellschaft erfordert. Er muss zusammenkommen, wenn zwei Verwaltungsratsmitglieder dies verlangen.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrzahl seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist; die Vertretung durch ein entsprechend bevollmächtigtes Verwaltungsratsmitglied, die schriftlich, telegraphisch oder per elektronische Post erfolgen kann, ist gestattet.

In Dringlichkeitsfällen kann die Abstimmung auch durch einfachen Brief, Telegramm, Telekopie oder elektronische Post erfolgen.

Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit Stimmenmehrheit gefasst; bei Stimmengleichheit entscheidet die Stimme des Vorsitzenden.

Der Verwaltungsrat kann seine Befugnisse hinsichtlich der laufenden Geschäftsführung sowie die diesbezügliche Vertretung der Gesellschaft an einen oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder, Direktoren, Geschäftsführer oder andere Bevollmächtigte übertragen; dieselben brauchen nicht Aktionäre zu sein.

Falls sich der Verwaltungsrat auf einen Alleinverwalter beschränkt, ist dieser Artikel nicht anwendbar.

Art. 8. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, alle Verwaltungs- und Veräußerungshandlungen im Rahmen des Gesellschaftszweckes vorzunehmen. Alles was nicht ausdrücklich durch das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung der Generalversammlung der Aktionäre vorbehalten ist, fällt in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrates.

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt, unter den gesetzlichen Bedingungen Vorschüsse auf Dividenden auszuzahlen.

Art. 9. Die Gesellschaft wird durch die Kollektivunterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern oder durch die Einzelunterschrift des delegierten Verwaltungsratsmitgliedes oder durch die Einzelunterschrift des Alleinverwalters rechtsgültig verpflichtet, unter der Bedingung, dass spezielle Beschlüsse vorliegen über die Unterschriftsberechtigung im Falle der Befugnisübertragung oder Vollmachterteilung durch den Verwaltungsrat im Rahmen des Artikels 10 dieser Satzung.

Art. 10. Der Verwaltungsrat darf seine Befugnisse zur Führung der täglichen Geschäftsführung einem oder mehreren Verwaltungsratsmitgliedern, welche delegierte Verwaltungsratsmitglieder genannt werden, übertragen.

Er darf ebenfalls die Führung der Gesellschaft oder einer Einzelabteilung einem oder mehreren Direktoren übertragen und Spezialvollmachten für bestimmte Angelegenheiten einem oder mehreren Bevollmächtigten erteilen; dieselben brauchen nicht Aktionäre zu sein.

Art. 11. Streitfälle, an denen die Gesellschaft als Kläger oder Beklagter beteiligt ist, werden im Namen der Gesellschaft vom Verwaltungsrat abgewickelt, welcher durch seinen Vorsitzenden oder durch das speziell für diesen Zweck bestimmte Verwaltungsratsmitglied vertreten wird.

Titel IV. - Aufsicht

Art. 12. Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, welche die Generalversammlung der Aktionäre ernannt. Die Generalversammlung bestimmt außerdem ihre Zahl und ihre Vergütung sowie ihre Amtszeit, welche sechs Jahre nicht überschreiten darf.

Titel V. - Generalversammlung

Art. 13. Die jährliche Generalversammlung findet rechtens statt am zweiten Montag des Monats Mai um 10.00 Uhr, am Gesellschaftssitz oder an einem anderen, in der Einberufung angegebenen Ort.

Sofern dieser Tag ein Feiertag ist, findet die Generalversammlung am ersten darauffolgenden Werktag statt.

Sofern die Gesellschaft einen Alleingesellschafter zählt, übt dieser die der Generalversammlung der Aktionäre zufallenden Befugnisse aus.

Titel VI. - Geschäftsjahr, Gewinnverteilung

Art. 14. Das Geschäftsjahr läuft jeweils vom 1. Januar bis zum 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 15. Der positive Saldo der Gewinn- und Verlustrechnung nach Abzug der allgemeinen Unkosten und der Abschreibungen bildet den Reingewinn der Gesellschaft. Jedes Jahr werden fünf Prozent des Reingewinns vorweggenommen und der gesetzlichen Rücklage zugeführt. Diese Vorwegnahmen und Zuführungen sind nicht mehr zwingend vorgeschrieben, wenn die Rücklage zehn Prozent des Kapitals erreicht hat, müssen jedoch wieder einsetzen bis zu seiner vollständigen Wiederherstellung, wenn der Rücklagefonds zu einem gegebenen Zeitpunkt aus welchem Grund auch immer in Anspruch genommen worden ist.

Der Saldo steht zur freien Verfügung der Generalversammlung.

Titel VII. - Auflösung, Liquidation

Art. 16. Die Gesellschaft kann durch einen Generalversammlungsbeschluss der Aktionäre aufgelöst werden. Ein oder mehrere Liquidatoren, natürliche oder juristische Personen, ernannt von der Generalversammlung der Aktionäre, welche ihre Befugnisse und Vergütungen bestimmt, führen die Liquidation durch.

Titel VIII. - Allgemeine Bestimmungen

Art. 17. Die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, einschließlich der Änderungsgesetze, finden ihre Anwendung überall wo gegenwärtige Satzung keine Abweichung beinhaltet.

Übergangsbestimmungen

- 1.- Das erste Geschäftsjahr beginnt mit dem heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2013.
- 2.- Die erste jährliche Generalversammlung findet im Jahre 2014 statt.

Zeichnung und Einzahlung

Nach Feststellung der Satzung wie vorstehend erwähnt, erklärt der Alleingesellschafter, vorgenannt und vertreten wie hiavor erwähnt, die Gesamtheit des Gesellschaftskapitals, das heißt EIN TAUSEND (1.000) Aktien mit einem Nennwert von ZWEI UND DREISSIG EURO (32,- EUR) pro Aktie, zu zeichnen und zu 25% (fünfundzwanzig Prozent) einzuzahlen, so dass ab sofort der Gesellschaft ein Kapital von ACHT TAUSEND EURO (8.000,- EUR) zur Verfügung steht, was dem amtierenden Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

Erklärung

Der unterzeichnete Notar erklärt, dass die in Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften vorgesehenen Bedingungen erfüllt sind.

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Abgaben, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehen, beläuft sich auf ungefähr ein tausend ein hundert fünfzig Euro zu deren Zahlung die Gründer sich persönlich verpflichten.

Beschlüsse der Alleingesellschafterin

Alsdann hat die eingangs erwähnte Partei, welche das gesamte Aktienkapital vertritt, als Alleingesellschafterin folgende Beschlüsse gefasst:

- 1.- Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-1870 Luxembourg, 35, Kohlenberg.
- 2.- Die Zahl der Mitglieder des Verwaltungsrates wird auf eins (1), und die der Kommissare auf einen (1) festgesetzt.
- 3.- Wie vom Gesetz und den gegenwärtigen Statuten erlaubt, wird Herr Marc von BONKEWITZ, Unternehmer, geboren in Bonn (D) am 22. Oktober 1969 wohnhaft in L-8614 Reimberg, 29, rue St. Roch, zum Alleinverwalter ernannt.
- 4.- Herr René THILL, Buchhalter, geboren in Luxemburg am 1. Januar 1952, wohnhaft in L-1467 Howald, 44, rue Henri Entringer, wird zum Kommissar ernannt.
- 5.- Die Mandate des Alleinverwalters und des Kommissars enden sofort nach der jährlichen Generalversammlung von 2018.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Junglinster, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Komparenten, namens handelnd wie hiervor erwähnt, dem amtierenden Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit Uns dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: Marc von BONKEWITZ, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, den 18. Februar 2013. Relation GRE/2013/740. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

FÜR GLEICHLAUTENDE ABLICHTUNG zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Junglinster, den 19. Februar 2013.

Référence de publication: 2013024746/155.

(130030120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2013.

**Vectis ACF S.A., Vectis Audit Conseil Formation S.A., Société Anonyme,
(anc. Vectis PSF).**

Capital social: EUR 370.000,00.

Siège social: L-2499 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 125.768.

L'an deux mille treize le quatorze janvier.

Par-devant nous, Maître Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire de la société "VECTIS PSF", une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant un capital social de trois cent soixante dix mille Euros (EUR 370.000.-), ayant son siège social au 4, rue d'Arlon, L-8399 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 125.768 (ci-après la «Société»), et constituée suivant un acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 9 mars 2007, publié au Mémorial, Recueil Spécial C numéro 1040 en date du 2 juin 2007.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe Wagnon, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Régis Galiotto, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Gérard Flamion, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que l'actionnaire présent ou représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence signée par l'actionnaire ou son mandataire, par le bureau de la présente assemblée et par le notaire. Cette liste de présence ainsi que la procuration, après avoir été signée "ne varietur", resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

II. Tel qu'il résulte de la liste de présence, la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et l'actionnaire présent ou représenté déclare qu'il a eu préalablement à l'assemblée connaissance de l'agenda et accepté de renoncer aux formalités de convocation.

III. Que la présente assemblée générale extraordinaire est valablement constituée et peut délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1. Renonciation au statut de PSF;

2. Modification des statuts de la société en conséquence.

Après que l'agenda ait été approuvé, l'assemblée générale prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de changer la dénomination sociale en «Vectis Audit Conseil Formation S.A., en abrégé VECTIS ACF S.A.» et de modifier le premier alinéa de l'article 1 des statuts comme suit:

« **Art. 1^{er}.** (premier alinéa). Il est formé une société anonyme, sous la dénomination de:
Vectis Audit Conseil Formation S.A., en abrégé VECTIS ACF S.A.»

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'objet de la société, par conséquent l'article 2 est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 2.** La société a pour objet principal la prestation de conseil économique, de services administratifs, de conseils et d'assistance aux entreprises luxembourgeoises ou étrangères. Elle a subsidiairement l'activité d'audit interne. La société peut concevoir, développer, vendre et mettre en place toutes solutions et tous produits associés à son objet. La société peut prendre des participations dans toute société ou entreprise luxembourgeoise ou étrangère ayant un objet identique ou similaire. En général, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières ayant un rapport direct avec son objet social ou qui pourraient en faciliter ou favoriser la réalisation.»

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 11 de la société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 11.** La surveillance de la société est confiée à un commissaire aux comptes, nommé par l'assemblée générale». Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à environ mille cinq cents Euros (EUR 1.500.-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J.P. WAGNON, R. GALIOTTO, G. FLAMION et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 janvier 2013. Relation: LAC/2013/3280. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2013.

Référence de publication: 2013028140/66.

(130033860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2013.

White Rock Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 95.109.650,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 134.493.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-eighth day of December;

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of "White Rock Holdings (Luxembourg) S.à r.l.", a Luxembourg "société à responsabilité limitée", having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 134.493 (the "Company"), incorporated by a deed enacted by M^e Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, on 17 December 2007, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 122 dated 16 January 2008 and lastly amended by a deed enacted on 18 December 2012 by the undersigned notary, in process of publication in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations".

There appeared:

The sole shareholder of the Company, WM Caleta (Gibraltar) Limited, a company organized under the laws of Gibraltar, having its registered office at Suite 1, Burns House, 19, Town Range, Gibraltar, registered with the Gibraltar Trade and Companies Register under number 93717 (the "Sole Shareholder" or "Contributor"),

here represented by Mrs. Alexia UHL, notary clerk, residing professionally in L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, by virtue of a proxy given under private seal dated 21 December 2012.

The above-mentioned proxy, being initialled "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the notary to record as follows:

I. - That the 1,902,193 (one million nine hundred two thousand one hundred ninety-three) shares of the Company with a nominal value of USD 50 (fifty United States Dollars) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the Sole Shareholder states as having been duly informed beforehand.

II. - The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;
2. Rectification of the notarial deed of increase of the share capital of the Company dated 18 December 2012 in order to reflect the correct valuation of the contribution made by the sole shareholder of the Company;
3. As a consequence, approval of the increase of the share capital of the Company, with effect as at 18 December 2012, by an amount of USD 50 (fifty United States Dollars), so as to raise it from its current amount of USD 95,109,600 (ninety-five million one hundred nine thousand six hundred United States Dollars) to USD 95,109,650 (ninety-five million one hundred nine thousand six hundred fifty United States Dollars) by the issuance of 1 (one) new share with a nominal value of USD 50 (fifty United States Dollars), subject to the payment of a global share premium amounting to USD 1,183,517,182 (one billion one hundred eighty three million five hundred seventeen thousand one hundred eighty-two United States Dollars), payable on the share premium account of the Company, the whole to be fully paid up through a contribution in kind;
4. Subscription and payment by the Sole Shareholder of the new share by way of a contribution in kind;
5. New composition of the shareholding of the Company;
6. Approval of the subsequent amendment of article 8, paragraph 1 of the Company's articles of association in order to reflect the new share capital pursuant to the above resolutions; and
7. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting; the Sole Shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and consider being validly convened and therefore agree to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is resolved further that all the documentation produced to the meeting has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution

It is resolved to rectify the notarial deed of increase of capital of the Company dated 18 December 2012 in order to reflect the correct valuation of the Contribution (as such term is defined below), which has been made with effect as at 18 December 2012 as stated in the resolutions below.

Third resolution

Further to the resolutions 1 and 2 above, it is resolved to increase, with effect as at 18 December 2012, the share capital of the Company by an amount of USD 50 (fifty United States Dollars) so as to raise it from its current amount USD 95,109,600 (ninety-five thousand one hundred nine thousand six hundred United States Dollars) to USD 95,109,650 (ninety-five million one hundred nine thousand six hundred fifty United States Dollars) by the issuance of 1 (one) new share with a nominal value of USD 50 (fifty United States Dollars) (the "New Share"), subject to the payment of a global share premium amounting to USD 1,183,517,182 (one billion one hundred eighty three million five hundred seventeen thousand one hundred eighty-two United States Dollars) (the "Share Premium") payable on the share premium account of the Company, out of which an amount of USD 5 (five United States Dollars) shall be allocated to the legal reserve, the whole to be fully paid up through a contribution in kind of (i) a claim and (ii) all the 145,055 (one hundred forty-five thousand fifty-five) shares, having a nominal value of SEK 1 (one Swedish Krona) held by the Contributor in White Sands Holdings (Luxembourg) S.à r.l., a Luxembourg "société à responsabilité limitée", having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 130.287 ("White Sands"), with the total aggregate value of the contribution amounting to USD 1,183,517,232 (one billion one hundred eighty three million five hundred seventeen thousand two hundred

thirtytwo United States Dollars), being the USD equivalent of SEK 7,865,951,403 (seven billion eight hundred sixty-five million nine hundred fifty-one thousand four hundred three Swedish Krona), according to the USD/SEK exchange rate published on the Oanda website on 18 December 2012, resulting in the Company becoming the new sole shareholder of White Sands (the "Contribution").

Fourth resolution

It is resolved to accept the subscription and the payment by the Contributor of the New Share and to pay it up entirely by means of the Contribution.

Contributor's Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the Contributor, here represented by Mrs. Alexia UHL, pre-named. The Contributor declares to subscribe to the New Shares in the Company and to pay them up entirely through the Contribution.

Description of the Contribution

The Contribution made by the Contributor, the pre-named company, in exchange for the issuance of the New Share, consists of:

(i) a claim held by the Contributor amounting in total to SEK 6,780,389,465 (six billion seven hundred eighty million three hundred eighty nine thousand four hundred sixty-five Swedish Krona), being the SEK equivalent of USD 1,020,182,729 (one billion twenty million one hundred eighty two thousand seven hundred twenty-nine United States Dollars) according to the SEK/USD foreign exchange rate published on the Oanda website on 18 December 2012, and

(ii) all the 145,055 (one hundred forty-five thousand fifty-five) shares held by the Contributor in White Sands, with an aggregate fair value amounting to USD 163,334,503 (one hundred sixty-three million three hundred thirty-four thousand five hundred three United States Dollars), being the USD equivalent of SEK 1,085,561,938 (one billion eighty-five million five hundred sixty-one thousand nine hundred thirty eight Swedish Krona), according to the USD/SEK exchange rate published on the Oanda website on 18 December 2012.

Evaluation

The total value of the Contribution made by the Contributor to the Company amounts globally to USD 1,183,517,232 (one billion one hundred eighty three million five hundred seventeen thousand two hundred thirty-two United States Dollars) and is allocated as follows:

- USD 50 (fifty United States Dollars) to the share capital; and
- USD 1,183,517,182 (one billion one hundred eighty three million five hundred seventeen thousand one hundred eighty-two United States Dollars) to the share premium, out of which USD 5 (five United States Dollars) shall be allocated to the legal reserve.

Such evaluation has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value dated 27 December 2012, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

Managers' intervention

Thereupon intervene:

- a) Mr. John SINKUS, manager, with professional address at 80 South Main Street, Hanover, 03755, United States of America;
- b) Mr. Dominique ROBYNS, manager, with professional address at 5 rue Guillaume Kroll, L-1882, Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg; and
- c) Mr. Goran THORSTENSSON, manager, with professional address at 67 Grevgatan, S-11459 Stockholm, Sweden, all represented here by Mrs. Alexia UHL, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal;

Acknowledging having been previously informed of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company by reason of the Contribution, expressly agree with the description of this Contribution, with its valuation, and confirm the validity of the subscription and payment.

Fifth resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, and the Contribution having been fully carried out, the shareholding of the Company is composed as at 18 December 2012 of:

- WM Caleta (Gibraltar) Limited, holder of all the 1,902,193 (one million nine hundred two thousand one hundred ninety-three) shares of the Company.

The notary acts that all the 1,902,193 (one million nine hundred two thousand one hundred ninety-three) shares representing the entire share capital of the Company are duly represented, so that the meeting can validly decide on all the following resolutions:

Sixth resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the contribution having been fully carried out, it is resolved to amend article 8, paragraph 1 of the Company's articles of association with effect as at 18 December 2012 to read as follows (article 8, paragraph 2 remaining unchanged):

" **Art. 8.** The Company's share capital is set at USD 95,109,650 (ninety-five million one hundred nine thousand six hundredfifty United States Dollars), represented by 1,902,193 (one million nine hundred two thousand one hundred ninety-three) shares with a nominal value of USD 50 (fifty United States Dollars) each."

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about EUR 1,250.- (one thousand two hundred and fifty Euro).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-huitième jour de décembre.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de «White Rock Holdings (Luxembourg) S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée luxembourgeoise, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 134.493 (la «Société»), constituée par un acte Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg le 17 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 122 daté du 16 janvier 2008 et modifié pour la dernière fois par un acte du 18 décembre 2012 du notaire instrumentant, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Il est apparu:

L'associé unique de la Société, WM Caleta (Gibraltar) Limited, une société constituée selon les lois de Gibraltar, ayant son siège social Suite 1, Burns House, 19, Town Range, Gibraltar, enregistré avec le Registre de Commerce et des Sociétés de Gibraltar sous le numéro 93717 (l'«Associé Unique» ou «WM Caleta»),

ici représentée par Madame Alexia UHL, clerc de notaire, résidant professionnellement au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 21 décembre 2012.

La procuration susmentionnée, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

L'Associé Unique représenté comme indiqué ci-dessus, a demandé au notaire d'enregistrer comme suit:

I.- Que les 1.902.193 (un million neuf cent deux mille cent quatre-vingt-treize) parts sociales de la Société, d'une valeur nominale de 50 USD (cinquante Dollars Américains) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de telle sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour, dont l'Associé Unique reconnaît avoir été préalablement dûment informé.

II.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Rectification de l'acte notarié d'augmentation de capital social de la Société en date du 18 décembre 2012 afin de refléter l'évaluation correcte de l'apport réalisé par l'associé unique de la Société;
3. En conséquence, approbation de l'augmentation du capital social de la Société, avec effet au 18 décembre 2012, d'un montant de 50 USD (cinquante Dollars Américains), afin de le porter de son montant actuel de 95.109.600 USD (quatre-vingt-quinze million cent neuf mille six cent Dollars Américains) à 95.109.650 USD (quatre-vingt-quinze million cent neuf mille six cent cinquante Dollars Américains), par l'émission d'1 (une) part sociale d'une valeur nominale de 50 USD (cinquante Dollars Américains), moyennant le paiement d'une prime d'émission globale s'élevant à 1.183.517.182 USD (un milliard cent quatre-vingt trois millions cinq cent dix-sept mille cent quatre-vingt deux Dollars Américains), payable

sur le compte de prime d'émission de la Société, l'intégralité devant être entièrement libéré par voie d'un apport en nature;

4. Souscription et paiement par l'Associé Unique de la nouvelle part sociale par le biais d'un apport en nature;

5. Nouvelle composition du capital social de la Société;

6. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 8, paragraphe 1 des statuts de la Société afin de refléter le nouveau capital social de la Société conformément aux résolutions ci-dessus; et

7. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à cette assemblée; l'Associé Unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et accepte en conséquence de délibérer et voter sur tous les points à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un laps de temps suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution

Il est décidé de rectifier l'acte notarié d'augmentation du capital social de la Société daté du 18 décembre 2012 afin de refléter l'évaluation correcte de l'Apport (tel que ce terme est défini ci-dessous) qui a été réalisé avec effet au 18 décembre 2012 et tel que décrit ci-dessous.

Troisième résolution

Suivant les résolutions 1 et 2 ci-dessus, il est décidé d'augmenter, avec effet au 18 décembre 2012, le capital social de la Société d'un montant de 50 USD (cinquante Dollars Américains) afin de le porter de son montant actuel de 95.109.600 USD (quatre-vingt-quinze millions cent neuf mille six cent Dollars Américains) à 95.109.650 USD (quatre-vingt-quinze millions cent neuf mille six cent cinquante Dollars Américains) par l'émission d'1 (une) nouvelle part sociale d'une valeur nominale de 50 USD (cinquante Dollars Américains) (la «Nouvelle Part Sociale») soumise au paiement d'une prime d'émission d'un montant global de 1.183.517.182 USD (un milliard cent quatre-vingt trois millions cinq cent dix-sept mille cent quatre-vingt deux Dollars Américains) (la «Prime d'Emission»), payable sur le compte de prime d'émission de la Société, dont un montant de 5 USD (cinq Dollars Américains) sera attribué à la réserve légale, l'intégralité devant être libérée par un apport en nature de (i) une créance et (ii) toutes les 145.055 (cent quarante-cinq mille cinquante-cinq) parts sociales, d'une valeur nominale de 1 SEK (une Couronne Suédoise) détenues par l'Apporteur dans White Sands Holdings (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée avec le Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 130.287 («White Sands»), l'apport ayant une valeur nominale totale s'élevant à 1.183.517.232 USD (un milliard cent quatre-vingt trois millions cinq cent dix-sept mille deux cent trente deux Dollars Américains), étant l'équivalent Dollars Américains de 7.865.951.403 SEK (sept milliards huit cent soixante cinq millions neuf cent cinquante et un mille quatre cent trois Couronnes Suédoises), conformément au taux de change USD/SEK publié sur le site internet Oanda le 18 décembre 2012, ayant pour effet que la Société devienne le nouvel associé unique de White Sands (l'«Apport»).

Quatrième résolution

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement par l'Associé Unique de la Nouvelle Part Sociale et de la libérer intégralement par le biais de l'Apport.

Intervention - Souscription - Paiement

Intervient ensuite l'Apporteur, ici représenté par Madame Alexia UHL, précitée. L'Apporteur déclare souscrire la Nouvelle Part Sociale et la payer entièrement, par le biais de l'Apport.

Description de l'apport

L'Apport réalisé par l'Associé Unique, en échange de l'émission de la Nouvelle Part Sociale est composé de:

(i) une créance détenue par l'Apporteur s'élevant à un total de 6.780.389.465 SEK (six milliards sept cent quatre vingt millions trois cent quatre neuf mille six cent quatre vingt deux mille sept cent vingt-neuf Dollars Américains), conformément au taux de change SEK/USD publié sur le site internet Oanda le 18 décembre 2012, et

(ii) toutes les 145.055 (cent quarante-cinq mille cinquante-cinq) parts sociales, d'une valeur nominale de 1 SEK (une Couronne Suédoise) détenues par l'Apporteur dans White Sands l'apport ayant une valeur nominale totale s'élevant à 163.334.503 (cent soixante trois millions trois cent trente quatre mille cinq cent trois Dollars Américains), étant l'équivalent USD de 1.085.561.938 (un milliard quatre-vingt cinq millions cinq cent soixante et un mille neuf cent trente huit Couronnes Suédoises), conformément au taux de change USD/SEK publié sur le site internet Oanda le 18 décembre 2012.

Evaluation

La valeur nette de l'Apport fait par l'Apporteur à la Société s'élève à un montant global d'au moins 1.183.517.232 USD (un milliard cent quatre-vingt trois millions cinq cent dix-sept mille deux cent trente deux Dollars Américains) et est alloué comme suit:

- 50 USD (cinquante Dollars Américains) au capital social; et
- 1.183.517.182 USD (un milliard cent quatre-vingt trois millions cinq cent dix-sept mille cent quatre vingt deux Dollars Américains) à la prime d'émission, dont 5 USD (cinq Dollars Américains) seront alloués à la réserve légale.

Une telle évaluation a reçu l'approbation de tous les gérants de la Société aux termes d'une déclaration de valeur de l'Apport datant du 27 décembre 2012, qui est annexée au présent acte afin d'être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Intervention des gérants

Sont intervenus:

- a) Monsieur John SINKUS, gérant, avec adresse professionnelle au 80 South Main Street, Hanover, 03755 United States of America;
- b) Monsieur Dominique ROBYNS, gérant, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et
- c) Monsieur Göran THORSTENSSON, gérant, avec adresse professionnelle au 67 Grevgatan, S-11459 Stockholm, Suède.

tous représentés par Madame Alexia UHL, précitée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

Reconnaissant avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité, légalement responsables de l'Apport comme gérants de la Société en raison de l'Apport, approuvent expressément la description de l'Apport, son évaluation, et confirment la validité de la souscription et du paiement.

Quatrième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes, et l'Apport ayant été totalement réalisé, l'actionnariat de la Société est désormais composé de:

- WM Caleta (Gibraltar) Limited, détenteur de toutes les 1.902.193 (un million neuf cent deux mille cent quatre-vingt-treize) parts sociales de la Société.

Le notaire établit que toutes les 1.902.193 (un million neuf cent deux mille cent quatre-vingt-treize) parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société sont dûment représentées, de sorte que la présente assemblée peut valablement décider de toutes les résolutions ci-dessous.

Cinquième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes et l'Apport décrit ci-dessus ayant été totalement réalisé, il est décidé de modifier l'article 8, paragraphe 1 des statuts de la Société afin d'être lu comme suit (l'article 8, paragraphe 2 demeurant inchangé):

« **Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à 95.109.650 USD (quatre-vingt-quinze millions cent neuf mille six cent cinquante Dollars Américains), représenté par 1.902.193 (un million neuf cent deux mille cent quatre-vingt-treize) parts sociales de d'une valeur nominale de 50 USD (cinquante Dollars Américains) chacune.»».

Evaluation des frais

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec l'augmentation de son capital social, ont été estimés à EUR 1.250,- (mille deux cent cinquante Euros).

Aucun autre point n'ayant à être traité, l'assemblée a été levée.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. UHL, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 décembre 2012. LAC/2012/63374. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2013.

Référence de publication: 2013026858/288.

(130032390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2013.

Highland VIII - Lux (1) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 130.681,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 152.174.

Rectificatif du dépôt L100200169 déposé le 27/12/2010

In the year two thousand and twelve, on the tenth day of December,

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Highland VIII - Lux (1) S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 152.174 (the Company). The Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, on March 22, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 922 dated May 4, 2010. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, dated December 2, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 281 dated February 10, 2011 (the 2010 Deed).

There appeared:

1) Highland Capital Partners VIII Limited Partnership, a limited partnership organised under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at 92 Hayden Avenue, Lexington, MA 02421, registered with the Registrar of Limited Partnerships of the Cayman Islands under number MC 34469 (HCP VIII),

here represented by Maître Tulay Sonmez, attorney-at-law, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal;

2) Highland Capital Partners VIII-B Limited Partnership, a limited partnership organised under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at 92 Hayden Avenue, Lexington, MA 02421, registered with the Registrar of Limited Partnerships of the Cayman Islands under number MC 34467 (HCP VIII-B),

here represented by Maître Tulay Sonmez, prenamed, by virtue of a power of attorney given under private seal;

3) Highland Capital Partners VIII-C Limited Partnership, a limited partnership organised under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at 92 Hayden Avenue, Lexington, MA 02421, registered with the Registrar of Limited Partnerships of the Cayman Islands under number MC 34468 (HCP VIII-C, and together with HCP VIII and HCP VIII-B, the Shareholders),

here represented by Maître Tulay Sonmez, prenamed, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Which powers of attorney, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, were attached to this deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated above, have requested the undersigned notary to record that:

I. The Shareholders hold all of the twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares, the eighty thousand sixty-one (80,061) class A shares and the thirty-eight thousand one hundred and twenty (38,120) class B shares, all in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1) each, subscribed and fully paid-up, representing the entirety of the share capital of the Company.

II. The agenda of the Meeting is as follows:

1. Waiver of convening notices;
2. Acknowledgement of the capital increase adopted pursuant to the 2010 Deed;
3. Amendment to the second and third resolutions of the 2010 Deed;
4. Subsequent amendment to the fourth resolution of the 2010 Deed in order to reflect the amendment to the increase of the share capital resolved under item 3. above;
5. Amendment to the shareholder's register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, to any lawyer or employee of Stibbe Avocats in Luxembourg and to any partner or employee of Capita Fiduciary Group, acting individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the shareholder's register of the Company; and
6. Miscellaneous.

Now, therefore, the appearing parties, acting through their proxyholder, have requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented, the Meeting waives the convening notices, the Shareholders represented at the Meeting considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting acknowledges that on December 2, 2010, the subscribed share capital of the Company has been increased by an amount of one hundred eighteen thousand one hundred eighty-one euro (EUR 118,181) in order to bring the said share capital from its previous amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form having a nominal value of one euro (EUR 1) each, to an amount of one hundred thirty thousand six hundred eighty-one euro (EUR 130,681), through the issuance of eighty thousand sixty-one (80,061) new Class A shares (the 2010 New Class A Shares) and thirty-eight thousand one hundred twenty (38,120) new Class B shares (the 2010 New Class B Shares, and together with the 2010 New Class A Shares, the 2010 New Shares) pursuant to the 2010 Deed.

The Shareholders have subscribed for the 2010 New Shares as follows:

Highland Capital Partners VIII Limited Partnership, prenamed and represented as stated above, has subscribed to:

(i) fifty-eight thousand ninety-four (58,094) 2010 New Class A Shares of the Company, having a par value of one euro (EUR 1) each, and have them fully paid up by making a contribution in kind consisting of a receivable in an amount of fifty-eight thousand ninety-five euro (EUR 58,095) that it held against the Company (the 2010 BTR VIII Receivable); and

(ii) twenty-seven thousand six hundred sixty-one (27,661) 2010 New Class B Shares of the Company, having a par value of one euro (EUR 1) each, and have them fully paid up by making a contribution in kind consisting of a receivable in an amount of twenty-seven thousand six hundred sixty-one euro (EUR 27,661) that it held against the Company (the 2010 CY Interactive VIII Receivable).

Highland Capital Partners VIII-B Limited Partnership, prenamed and represented as stated above, has subscribed to:

(i) nine hundred one (901) 2010 New Class A Shares of the Company, having a par value of one euro (EUR 1) each, and have them fully paid up by making a contribution in kind consisting of part of a receivable in an amount of nine hundred two euro (EUR 902) that it held against the Company (the 2010 BTR VIII-B Receivable); and

(ii) four hundred twenty-nine (429) 2010 New Class B Shares of the Company, having a par value of one euro (EUR 1) each, and have them fully paid up by making a contribution in kind consisting of part of a receivable in an amount of four hundred twenty-nine euro (EUR 429) that it held against the Company (the 2010 CY Interactive VIII-B Receivable).

Highland Capital Partners VIII-C Limited Partnership, prenamed and represented as stated above, has subscribed to:

(i) twenty-one thousand sixty-six (21,066) 2010 New Class A Shares of the Company, having a par value of one euro (EUR 1) each, and have them fully paid up by making a contribution in kind consisting of a receivable in an amount of twenty-one thousand sixty-seven euro (EUR 21,067) that it held against the Company (the 2010 BTR VIII-C Receivable, and together with the 2010 BTR VIII Receivable and the 2010 BTR VIII-B Receivable, the 2010 BTR Receivables); and

(ii) ten thousand and thirty (10,030) 2010 New Class B Shares of the Company, having a par value of one euro (EUR 1) each, and have them fully paid up by making a contribution in kind consisting of a receivable in an amount of ten thousand and thirty-one euro (EUR 10,031) that it held against the Company (the 2010 CY Interactive VIII-C Receivable, and together with the 2010 CY Interactive VIII Receivable and the 2010 CY Interactive VIII-B Receivable, the 2010 CY Interactive Receivables).

The 2010 BTR Receivables and the 2010 CY Interactive Receivables, corresponding to claims in an aggregate value of one hundred eighteen thousand one hundred eighty-five euro (EUR 118,185) (the Value 1A), were contributed by the Shareholders to the Company at their value in Euro by using the exchange rate between EUR and USD as of December 1, 2010, so that the value of the 2010 BTR Receivables was eighty thousand sixty-four euro (EUR 80,064) and the value of the 2010 CY Interactive Receivables was thirty-eight thousand one hundred twenty-one euro (EUR 38,121).

It results from a further examination that the value of the 2010 BTR Receivables and the 2010 CY Interactive Receivables, applying generally accepted accounting principles and more accurate exchange rates, is higher than the Value 1A and has to be assessed more adequately at one hundred twenty-seven thousand six hundred eighty-eight euro and seventy-three cents (EUR 127,688.73) (the Value 1B), while those receivables should have been contributed (i) for the 2010 BTR Receivables by using the exchange rate between EUR and USD as of June 4, 2010 of USD 1 = EUR 0.829187, so that the value of the 2010 BTR Receivables should have been eighty-seven thousand sixty-six euro and sixty-nine cents (EUR 87,066.69), and (ii) for the 2010 CY Interactive Receivables by using the exchange rate between EUR and USD as of May 26, 2010 of USD 1 = EUR 0.812414, so that the value of the 2010 CY Interactive Receivables should have been forty thousand six hundred twenty-two euro and four cents (EUR 40,622.04).

Third resolution

The Meeting therefore decides to amend and correct the decision taken on December 2, 2010, by using the Value 1B as the aggregate value of the contribution in kind consisting of the 2010 BTR Receivables and the 2010 CY interactive

Receivables, and to amend in consequence the second and third resolutions of the 2010 Deed, with effect as of the date of the 2010 Deed and without prejudice to the rights of third parties, which shall henceforth have the following wording:

"Second resolution

The Meeting resolves to increase the subscribed share capital of the Company by an amount of one hundred twenty-seven thousand six hundred and eighty-six euro (EUR 127,686) in order to bring the said share capital from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form having a nominal value of one euro (EUR 1) each, to an amount of one hundred forty thousand one hundred and eighty-six euro (EUR 140,186), by way of the issue of eighty-seven thousand sixty-five (87,065) new Class A Shares and forty thousand six hundred and twenty-one (40,621) new Class B Shares.

Third resolution

The Meeting resolves to accept and record the following subscriptions to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription and Payment

Highland Capital Partners VIII Limited Partnership, a limited partnership organised under the laws of the Cayman islands, having its registered office at 92 Hayden Avenue, Lexington, MA 02421, registered with the Registrar of Limited Partnerships of the Cayman islands under number MC 34469, represented by Maud Tortu, prenamed, by virtue of a proxy given on December 1, 2010, declares to subscribe to:

(i) sixty-three thousand one hundred and seventy-six (63,176) newly issued Class A Shares of the Company, having a par value of one euro (EUR 1) each, and to have them fully paid up at the price of sixty-three thousand one hundred seventy-six euro and seventy-three cents (EUR 63,176.73) of which (i) sixty-three thousand one hundred and seventy-six euro (EUR 63,176) shall be allocated to the nominal share capital account of the Company, and (ii) the balance, i.e. seventy-three cents (EUR 0.73) to the share premium account of the Company connected to the Class A Shares, by way of a contribution in kind consisting of a receivable in an amount of sixty-three thousand one hundred seventy-six euro and seventy-three cents (EUR 63,176.73) that it held against the Company (the BTR VIII Receivable); and

(ii) twenty-nine thousand four hundred and seventy-six (29,476) newly issued Class B Shares of the Company, having a par value of one euro (EUR 1) each, and to have them fully paid up at the price of twenty-nine thousand four hundred seventy-six euro and six cents (EUR 29,476.06) of which (i) twenty-nine thousand four hundred and seventy-six euro (EUR 29,476) shall be allocated to the nominal share capital account of the Company, and (ii) the balance, i.e. six cents (EUR 0.06) to the share premium account of the Company connected to the Class B Shares, by way of a contribution in kind consisting of a receivable in an amount of twenty-nine thousand four hundred seventy-six euro and six cents (EUR 29,476.06) that it held against the Company (the CY Interactive VIII Receivable).

Highland Capital Partners VIII-B Limited Partnership, a limited partnership organised under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at 92 Hayden Avenue, Lexington, MA 02421, registered with the Registrar of Limited Partnerships of the Cayman Islands under number MC 34467, represented by Maud Tortu, prenamed, by virtue of a proxy given on December 1, 2010, declares to subscribe to:

(i) nine hundred eighty (980) newly issued Class A Shares of the Company, having a par value of one euro (EUR 1) each, and to have them fully paid up at the price of nine hundred eighty euro and five cents (EUR 980.05) of which (i) nine hundred eighty euro (EUR 980) shall be allocated to the nominal share capital account of the Company, and (ii) the balance, i.e. five cents (EUR 0.05) to the share premium account of the Company connected to the Class A Shares, by way of a contribution in kind consisting of a receivable in an amount of nine hundred eighty euro and five cents (EUR 980.05) that it held against the Company (the BTR VIII-B Receivable); and

(ii) four hundred fifty-seven (457) newly issued Class B Shares of the Company, having a par value of one euro (EUR 1) each, and to have them fully paid up at the price of four hundred fifty-seven euro and fifty-four cents (EUR 457.54) of which (i) four hundred fifty-seven euro (EUR 457) shall be allocated to the nominal share capital account of the Company, and (ii) the balance, i.e. fifty-four cents (EUR 0.54) to the share premium account of the Company connected to the Class B Shares, by way of a contribution in kind consisting of a receivable in an amount of four hundred fifty-seven euro and fifty-four cents (EUR 457.54) that it held against the Company (the CY Interactive VIII-B Receivable).

Highland Capital Partners VIII-C Limited Partnership, a limited partnership organised under the laws of the Cayman islands, having its registered office at 92 Hayden Avenue, Lexington, MA 02421, registered with the Registrar of Limited Partnerships of the Cayman islands under number MC 34468, represented by Maud Tortu, prenamed, by virtue of a proxy given on December 1, 2010, declares to subscribe to

(i) twenty-two thousand nine hundred and nine (22,909) newly issued Class A Shares of the Company, having a par value of one euro (EUR 1) each, and to have them fully paid up at the price of twenty-two thousand nine hundred nine euro and ninety-one cents (EUR 22,909.91) of which (i) twenty-two thousand nine hundred nine euro (EUR 22,909) shall be allocated to the nominal share capital account of the Company, and (ii) the balance, i.e. ninety-one cents (EUR 0.91) to the share premium account of the Company connected to the Class A Shares, by way of a contribution in kind consisting of a receivable in an amount of twenty-two thousand nine hundred nine euro and ninety-one cents (EUR 22,909.91) that it held against the Company (the BTR VIII-C Receivable); and

(ii) ten thousand six hundred and eighty-eight (10,688) newly issued Class B Shares of the Company, having a par value of one euro (EUR 1) each, and to have them fully paid up at the price of ten thousand six hundred eighty-eight euro and forty-four cents (EUR 10,688.44) of which (i) ten thousand six hundred and eighty-eight euro (EUR 10,688) shall be allocated to the nominal share capital account of the Company, and (ii) the balance, i.e. forty-four cents (EUR 0.44) to the share premium account of the Company connected to the Class B Shares, by way of a contribution in kind consisting of a receivable in an amount of ten thousand six hundred eighty-eight euro and forty-four cents (EUR 10,688.44) that it held against the Company (the CY Interactive VIII-C Receivable).

The proxies, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The Meeting records that the shareholding in the Company is following the increase in the share capital, as follows:

	Shares
Highland Capital Partners VIII Limited Partnership	9,070 Ordinary Shares
	63,176 Class A Shares
	29,476 Class B Shares
Highland Capital Partners VIII-B Limited 141 Ordinary Shares Partnership	980 Class A Shares
	457 Class B Shares
Highland Capital Partners VIII-C Limited Partnership	3,289 Ordinary Shares
	22,909 Class A Shares
	10,688 Class B Shares
Total:	140,186 Shares"

Further, it results from a corrective certificate issued on the date hereof jointly by Highland Capital Partners VIII Limited Partnership and the Company that, as of December 2, 2010:

«1. Highland Capital Partners VIII Limited Partnership was the owner of the BTR VIII Receivable and the CY Interactive VIII Receivable;

2. Highland Capital Partners VIII Limited Partnership was solely entitled to the BTR VIII Receivable and the CY Interactive VIII Receivable and possessed the power to dispose of the BTR VIII Receivable and the CY Interactive VIII Receivable, which were freely transferable;

3. the value of the BTR VIII Receivable was sixty-three thousand one hundred seventy-six euro and seventy-three cents (EUR 63,176.73) and the value of the CY Interactive VIII Receivable was twenty-nine thousand four hundred seventy-six euro and six cents (EUR 29,476.06); and

4. upon the contribution of the BTR VIII Receivable and the CY Interactive VIII Receivable by Highland Capital Partners VIII Limited Partnership to the Company, the BTR VIII Receivable and the CY Interactive VIII Receivable will be extinguished by way of confusion for the purpose of article 1300 of the Luxembourg civil code.»

It results from a corrective certificate issued on the date hereof jointly by Highland Capital Partners VIII-B Limited Partnership and the Company that, as of December 2, 2010:

«1. Highland Capital Partners VIII-B Limited Partnership was the owner of the BTR VIII-B Receivable and the CY Interactive VIII-B Receivable;

2. Highland Capital Partners VIII-B Limited Partnership was solely entitled to the BTR VIII-B Receivable and the CY Interactive VIII-B Receivable and possessed the power to dispose of the BTR VIII-B Receivable and the CY Interactive VIII-B Receivable, which were freely transferable;

3. the value of the BTR VIII-B Receivable was nine hundred eighty euro and five cents (EUR 980.05) and the value of the CY Interactive VIII-B Receivable was four hundred fifty-seven euro and fifty-four cents (EUR 457.54); and

4. upon the contribution of the BTR VIII-B Receivable and the CY Interactive VIII-B Receivable by Highland Capital Partners VIII-B Limited Partnership to the Company, the BTR VIII-B Receivable and the CY Interactive VIII-B Receivable will be extinguished by way of confusion for the purpose of article 1300 of the Luxembourg civil code.»

It results from a corrective certificate issued on the date hereof jointly by Highland Capital Partners VIII-C Limited Partnership and the Company that, as of December 2, 2010:

«1. Highland Capital Partners VIII-C Limited Partnership was the owner of the BTR VIII-C Receivable and the CY Interactive VIII-C Receivable;

2. Highland Capital Partners VIII-C Limited Partnership was solely entitled to the BTR VIII-C Receivable and the CY Interactive VIII-C Receivable and possessed the power to dispose of the BTR VIII-C Receivable and the CY Interactive VIII-C Receivable, which were freely transferable;

3. the value of the BTR VIII-C Receivable was twenty-two thousand nine hundred nine euro and ninety-one cents (EUR 22,909.91) and the value of the CY Interactive VIII-C Receivable was ten thousand six hundred eighty-eight euro and forty-four cents (EUR 10,688.44); and

4. upon the contribution of the BTR VIII-C Receivable and the CY Interactive VIII-C Receivable by Highland Capital Partners VIII-C Limited Partnership to the Company, the BTR VIII-C Receivable and the CY Interactive VIII-C Receivable will be extinguished by way of confusion for the purpose of article 1300 of the Luxembourg civil code.»

Such certificates, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

Fourth resolution

The Meeting further decides to amend the the fourth resolution of the 2010 Deed, with effect as of the date of the 2010 Deed, which shall henceforth have the following wording:

"Fourth resolution

As a consequence of the above resolutions, the Meeting resolves to amend Article 5.1. of the Articles which shall be reworded as follows:

" **5.1.** The Company's corporate capital is set at one hundred forty thousand one hundred and eighty-six euro (EUR 140,186) represented by twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares in registered form having a nominal value of one euro (EUR 1) each (the Ordinary Shares, and individually, an Ordinary Share), eighty-seven thousand sixty-five (87,065) class A shares in registered form having a nominal value of one euro (EUR 1) each (the Class A Shares, and individually, a Class A Share), and forty thousand six hundred and twenty-one (40,621) class B shares in registered form having a nominal value of one euro (EUR 1) each (the Class B Shares, individually, a Class B Share, and together with the Ordinary Shares and the Class A Shares, the Shares, and individually and irrespectively to the class of shares it belongs, a Share).

The Company may also create and issue additional classes of shares to be designated distinctively as a class that will track the performance and returns of the underlying assets that they will track. The Ordinary Shares, the Class A Shares and the Class B Shares constitute separate classes of shares in the Company, but rank *pari passu* in all respects save as hereinafter specifically provided.

The Class A Shares track the performance and returns (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) of the direct investment by the Company in the class A shares of its fully owned subsidiary, Highland VIII - Lux (2) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with its registered office at 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 152.180 (the Subsidiary).

The Class B Shares track the performance and returns (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) of the direct investment by the Company in the class B shares of the Subsidiary."

Fifth resolution

The Meeting resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorised any manager of the Company, any lawyer or employee of Stibbe Avocats in Luxembourg and any partner or employee of Capita Fiduciary Group, acting individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

There being no further business, the Meeting is closed.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximatively two thousand Euros (EUR 2,000.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English version and the French version, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the said person signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le dixième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de Highland VIII - Lux (1) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152.174 (la Société). La Société a été constituée le 22 mars 2010 suivant un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 922 du 4 mai 2010. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte du notaire instrumentant en date du 2 décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 281 du 10 février 2011 (l'Acte de 2010).

Ont comparu:

1) Highland Capital Partners VIII Limited Partnership, une société en commandite (limited partnership) organisée selon les lois des Îles Caïmans, ayant son siège social au 92 Hayden Avenue, Lexington, MA 02421, immatriculée au Registre des Sociétés en Commandite (Registrar of Limited Partnership) des Îles Caïmans sous le numéro MC 34469 (HCP VIII), ici représentée par Maître Tulay Sonmez, Avocat à la Cour, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

2) Highland Capital Partners VIII-B Limited Partnership, une société en commandite (limited partnership) organisée selon les lois des Îles Caïmans, ayant son siège social au 92 Hayden Avenue, Lexington, MA 02421, immatriculée au Registre des Sociétés en Commandite (Registrar of Limited Partnership) des Îles Caïmans sous le numéro MC 34467 (HCP VIII-B),

ici représentée par Maître Tulay Sonmez, préqualifiée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

3) Highland Capital Partners VIII-C Limited Partnership, une société en commandite (limited partnership) organisée selon les lois des Îles Caïmans, ayant son siège social au 92 Hayden Avenue, Lexington, MA 02421, immatriculée au Registre des Sociétés en Commandite (Registrar of Limited Partnership) des Îles Caïmans sous le numéro MC 34468 (HCP VIII-C, et ensemble avec HCP VIII et HCP VIII-B, les Associés),

ici représentée par Maître Tulay Sonmez, préqualifiée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme décrit ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Les Associés détiennent les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires, les quatre-vingt mille soixante et une (80.061) parts sociales de classe A et les trente-huit mille cent vingt (38.120) parts sociales de classe B, toutes sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, souscrites et entièrement libérées, représentant l'intégralité du capital social de la Société.

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;
2. Reconnaissance de l'augmentation de capital adoptée suivant l'Acte de 2010;
3. Modification de la deuxième et de la troisième résolutions de l'Acte de 2010;
4. Modification subséquente de la quatrième résolution de l'Acte de 2010 afin de refléter la modification de l'augmentation de capital décidée sous le point 3. ci-dessus;
5. Modification du registre des associés de la Société, afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, à tout avocat ou employé de Stibbe Avocats à Luxembourg et à tout associé ou employé de Capita Fiduciary Group, agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société; et
6. Divers.

Ces faits exposés, les parties comparantes, agissant par le biais de leur mandataire, ont requis le notaire instrumentant d'enregistrer les résolutions suivantes:

Première résolution

La totalité du capital social de la Société étant représentée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les Associés représentés à l'Assemblée se considérant eux-mêmes comme ayant été dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'Assemblée reconnaît que le 2 décembre 2010, le capital social souscrit de la Société a été augmenté d'un montant de cent dix-huit mille cent quatre-vingt-un euros (EUR 118.181) afin de porter ledit capital social de son précédent montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, au montant de cent trente mille six cent quatre-vingt-un euros (EUR 130.681), par l'émission de quatre-vingt mille soixante et une (80.061) nouvelles parts sociales de Classe A (les Nouvelles Parts Sociales de Classe A 2010) et trente-huit mille cent vingt (38.120) nouvelles parts sociales de Classe B (les Nouvelles Parts Sociales de Classe B 2010, et ensemble avec les Nouvelles Parts Sociales de Classe A 2010, les Nouvelles Parts Sociales 2010) suivant l'Acte de 2010.

Les Associés ont souscrit aux Nouvelles Parts Sociales 2010 comme suit:

Highland Capital Partners VIII Limited Partnership, préqualifiée et représentée comme décrit ci-dessus, a souscrit à:

(i) cinquante-huit mille quatre-vingt-quatorze (58.094) Nouvelles Parts Sociales de Classe A 2010 émises par la Société, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, et les libérer intégralement par un apport en nature composé d'une créance d'un montant de cinquante-huit mille quatre-vingt-quinze euros (EUR 58.095) qu'il détient envers la Société (la Créance BTR VIII 2010); et

(ii) vingt-sept mille six cent soixante et une (27.661) Nouvelles Parts Sociales de Classe B 2010 émises par la société, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, et les libérer intégralement par un apport en nature composé d'une créance d'un montant de vingt-sept mille six cent soixante et un euros (EUR 27.661) qu'il détient envers la Société (la Créance CY Interactive VIII 2010).

Highland Capital Partners VIII-B Limited Partnership, préqualifiée et représentée comme décrit ci-dessus, a souscrit à:

(i) neuf cent une (901) Nouvelles Parts Sociales de Classe A 2010 émises par la Société, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, et les libérer intégralement par un apport en nature composé d'une créance d'un montant de neuf cent deux euros (EUR 902) qu'il détient envers la Société (la Créance BTR VIII-B 2010); et

(ii) quatre cent vingt-neuf (429) Nouvelles Parts Sociales de Classe B 2010 émises par la Société, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, et les libérer intégralement par un apport en nature composé d'une créance d'un montant de quatre cent vingt-neuf euros (EUR 429) qu'il détient envers la Société (la Créance CY Interactive VIII-B 2010).

Highland Capital Partners VIII-C Limited Partnership, préqualifiée et représentée comme décrit ci-dessus, a souscrit à

(i) vingt et un mille soixante-six (21.066) Nouvelles Parts Sociales de Classe A 2010 émises par la Société, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, et les libérer intégralement par un apport en nature composé d'une créance d'un montant de vingt et un mille soixante-sept euros (EUR 21.067) qu'il détient envers la Société (la Créance BTR VIII-C 2010, et ensemble avec la Créance BTR VIII 2010 et la Créance BTR VIII-B 2010, les Créances BTR 2010), et

(ii) dix mille trente (10.030) Nouvelles Parts Sociales de Classe B 2010 émises par la Société, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, et les libérer intégralement par un apport en nature composé d'une créance d'un montant de dix mille trente et un euros (EUR 10.031) qu'il détient envers la Société (la Créance CY Interactive VIII-C 2010, et ensemble avec la Créance CY Interactive VIII 2010 et la Créance CY Interactive VIII-B 2010, les Créances CY Interactive 2010).

Les Créances BTR 2010 et les Créances CY Interactive 2010, correspondant à des créances d'un montant total de cent dix-huit mille cent quatre-vingt-cinq euros (EUR 118.185) (la Valeur 1A), ont été contribuées par les Associés à la Société dans leur valeur en euros, en utilisant le taux de change entre l'euro et le dollar américain en date du 1^{er} décembre 2010, de sorte que la valeur des Créances BTR 2010 était de quatre-vingt mille soixante-quatre euros (EUR 80.064) et la valeur des Créances CY Interactive 2010 était de trente-huit mille cent vingt-et-un euros (EUR 38.121).

Il résulte d'un examen plus approfondi que la valeur des Créances BTR 2010 et des Créances CY Interactive 2010, en application des principes comptables généralement acceptés et des taux de change plus précis, est supérieure à la Valeur 1A et doit être évaluée plus précisément à cent vingt-sept mille six cent quatre-vingt-huit euros et soixante-treize cents (EUR 127.688,73) (la Valeur 1B), étant donné que ces créances auraient dû être contribuées (i) pour les Créances BTR 2010 en utilisant le taux de change entre l'euro et le dollar américain en date du 4 juin 2010 de USD 1 = EUR 0,829187, de sorte que la valeur des Créances BTR 2010 était de quatre-vingt-sept mille soixante-six euros et soixante-neuf cents (EUR 87.066,69), et (ii) pour les Créances CY Interactive 2010 en utilisant le taux de change entre l'euro et le dollar américain en date du 26 mai 2010 de USD 1 = EUR 0,812414, de sorte que la valeur des Créances CY Interactive 2010 était de quarante mille six cent vingt-deux euros et quatre cents (EUR 40.622,04).

Troisième résolution

L'Assemblée décide en conséquence de modifier et de corriger la décision prise le 2 décembre 2010, en utilisant la Valeur 1B comme valeur totale de l'apport en nature consistant en les Créances BTR 2010 et les Créances CY Interactive 2010, et de modifier en conséquence la deuxième et la troisième résolutions de l'Acte de 2010, avec effet à la date de l'Acte de 2010 et sans préjudice des droits des tiers, qui auront désormais la teneur suivante:

"Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social souscrit de la Société d'un montant de cent vingt-sept mille six cent quatre-vingt-six euros (EUR 127.686) afin de porter ledit capital social de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, au montant de cent quarante mille cent quatre-vingt-six euros (EUR 140.186), par l'émission de quatre-vingt-sept mille soixante-cinq (87.065) nouvelles Parts Sociales de Classe A et quarante mille six cent vingt-une (40.621) nouvelles Parts Sociales de Classe B.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'accepter et d'enregistrer les souscriptions suivantes et la libération intégrale de l'augmentation du capital social comme suit:

Souscription et libération

Highland Capital Partners VIII Limited Partnership, une société en commandite (limited partnership) organisée selon les lois des Îles Caïmans, ayant son siège social au 92 Hayden Avenue, Lexington, MA 02421, immatriculée au Registre des Sociétés en Commandite (Registrar of Limited Partnership) des Îles Caïmans sous le numéro MC 34469, représentée par Maud Tortu, prénommée, en vertu d'une procuration donnée le 1^{er} décembre 2010, déclare souscrire à:

(i) soixante-trois mille cent soixante-seize (63.176) Parts Sociales de Classe A nouvellement émises par la Société, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, et les libérer intégralement au prix de soixante-trois mille cent soixante-seize euros et soixante-treize cents (EUR 63.176,73), dont (i) soixante-trois mille cent soixante-seize euros (EUR 63.176) sont affectés au compte capital social nominal de la Société, et (ii) la différence, i.e. soixante-treize cents (EUR 0,73) à un compte de prime d'émission de la Société lié aux Parts Sociales de Classe A, par un apport en nature composé d'une créance d'un montant de soixante-trois mille cent soixante-seize euros et soixante-treize cents (EUR 63.176,73) qu'elle détient envers la Société (la Créance BTR VIII); et

(ii) vingt-neuf mille quatre cent soixante-seize (29.476) Parts Sociales de Classe B nouvellement émises par la Société, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, et les libérer intégralement au prix de vingt-neuf mille quatre cent soixante-seize euros et six cents (EUR 29.476,06), dont (i) vingt-neuf mille quatre cent soixante-seize euros (EUR 29.476) sont affectés au compte capital social nominal de la Société, et (ii) la différence, i.e. six cents (EUR 0,06) à un compte de prime d'émission de la Société lié aux Parts Sociales de Classe B, par un apport en nature composé d'une créance d'un montant de vingt-neuf mille quatre cent soixante-seize euros et six cents (EUR 29.476,06) qu'elle détient envers la Société (la Créance CY Interactive VIII).

Highland Capital Partners VIII-B Limited Partnership, une société en commandite (limited partnership) organisée selon les lois des Îles Caïmans, ayant son siège social au 92 Hayden Avenue, Lexington, MA 02421, immatriculée au Registre des Sociétés en Commandite (Registrar of Limited Partnership) des Îles Caïmans sous le numéro MC 34467, représentée par Maud Tortu, prénommée, en vertu d'une procuration donnée le 1^{er} décembre 2010:

(i) neuf cent quatre-vingt (980) Parts Sociales de Classe A nouvellement émises par la Société, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, et les libérer intégralement au prix de neuf cent quatre-vingt euros et cinq cents (EUR 980,05), dont (i) neuf cent quatre-vingt euros (EUR 980) sont affectés au compte capital social nominal de la Société, et (ii) la différence, i.e. cinq cents (EUR 0,05) à un compte de prime d'émission de la Société lié aux Parts Sociales de Classe A, par un apport en nature composé d'une créance d'un montant de neuf cent quatre-vingt euros et cinq cents (EUR 980,05) qu'elle détient envers la Société (la Créance BTR VIII-B); et

(ii) quatre cent cinquante-sept (457) Parts Sociales de Classe B nouvellement émises par la Société, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, et les libérer intégralement au prix de quatre cent cinquante-sept euros et cinquante-quatre cents (EUR 457,54), dont (i) quatre cent cinquante-sept euros (EUR 457) sont affectés au compte capital social nominal de la Société, et (ii) la différence, i.e. cinquante-quatre cents (EUR 0,54) à un compte de prime d'émission de la Société lié aux Parts Sociales de Classe B, par un apport en nature composé d'une créance d'un montant de quatre cent cinquante-sept euros et cinquante-quatre cents (EUR 457,54) qu'elle détient envers la Société (la Créance CY Interactive VIII-B).

Highland Capital Partners VIII-C Limited Partnership, une société en commandite (limited partnership) organisée selon les lois des Îles Caïmans, ayant son siège social au 92 Hayden Avenue, Lexington, MA 02421, immatriculée au Registre des Sociétés en Commandite (Registrar of Limited Partnership) des Îles Caïmans sous le numéro MC 34468, représentée par Maud Tortu, prénommée, en vertu d'une procuration donnée le 1^{er} décembre 2010, déclare souscrire à:

(i) vingt-deux mille neuf cent neuf (22.909) Parts Sociales de Classe A nouvellement émises par la Société, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, et les libérer intégralement au prix de vingt-deux mille neuf cent neuf euros et quatre-vingt-onze cents (EUR 22.909,91), dont (i) vingt-deux mille neuf cent neuf euros (EUR 22.909) sont affectés au compte capital social nominal de la Société, et (ii) la différence, i.e. quatre-vingt-onze cents (EUR 0,91) à un compte de prime d'émission de la Société lié aux Parts Sociales de Classe A, par un apport en nature composé d'une créance d'un montant de vingt-deux mille neuf cent neuf euros et quatre-vingt-onze cents (EUR 22.909,91) qu'elle détient envers la Société (la Créance BTR VIII-C); et

(ii) dix mille six cent quatre-vingt-huit (10.688) Parts Sociales de Classe B nouvellement émises par la Société, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, et les libérer intégralement au prix de dix mille six cent quatre-vingt-huit euros et quarante-quatre cents (EUR 10.688,44), dont (i) dix mille six cent quatre-vingt-huit euros (EUR 10.688) sont affectés au compte capital social nominal de la Société, et (ii) la différence, i.e. quarante-quatre cents (EUR 0,44) à un compte de prime d'émission de la Société lié aux Parts Sociales de Classe B, par un apport en nature composé d'une créance d'un montant de dix mille six cent quatre-vingt-huit euros et quarante-quatre cents (EUR 10.688,44) qu'elle détient envers la Société (la Créance CY Interactive VIII-C).

Les procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

L'Assemblée note que suite à l'augmentation du capital social, l'actionnariat dans la Société se présente comme suit:

Parts Sociales	
Highland Capital Partners VIII Limited Partnership	9.070 Parts Sociales Ordinaires
	63.176 Parts Sociales de Classe A
	29.476 Parts Sociales de Classe B
Highland Capital Partners VIII-B Limited Partnership	141 Parts Sociales Ordinaires
	980 Parts Sociales de Classe A
	457 Parts Sociales de Classe B

Highland Capital Partners VIII-C Limited Partnership	3.289 Parts Sociales Ordinaires
	22.909 Parts Sociales de Classe A
	10.688 Parts Sociales de Classe B
Total:	140.186 Parts Sociales”

De plus, il résulte d'un certificat rectificatif émis à la date du présent acte conjointement par Highland Capital Partners VIII Limited Partnership et la Société que, en date du 2 décembre 2010:

«1. Highland Capital Partners VIII Limited Partnership était le propriétaire de la Créance BTR VIII et de la Créance CY Interactive VIII;

2. Highland Capital Partners VIII Limited Partnership était le seul autorisé à détenir la Créance BTR VIII et de la Créance CY Interactive VIII et avait le pouvoir de disposer de détenir la Créance BTR VIII et de la Créance CY Interactive VIII, qui étaient librement cessibles;

3. la valeur de la Créance BTR VIII était de soixante-trois mille cent soixante-seize euros et soixante-treize cents (EUR 63.176,73) et la valeur de la Créance CY Interactive VIII était de vingt-neuf mille quatre cent soixante-seize euros et six cents (EUR 29.476,06); et

4. dès l'apport de la Créance BTR VIII et de la Créance CY Interactive VIII par Highland Capital Partners VIII Limited Partnership à la Société, la Créance BTR VIII et la Créance CY Interactive VIII seront éteintes par voie de confusion aux fins de l'article 1300 du code civil luxembourgeois.»

Il résulte d'un certificat rectificatif émis à la date du présent acte conjointement par Highland Capital Partners VIII-B Limited Partnership et la Société que, en date du 2 décembre 2010:

«1. Highland Capital Partners VIII-B Limited Partnership était le propriétaire de la Créance BTR VIII-B et de la Créance CY Interactive VIII-B;

2. Highland Capital Partners VIII-B Limited Partnership était le seul autorisé à détenir la Créance BTR VIII-B et de la Créance CY Interactive VIII-B et avait le pouvoir de disposer de détenir la Créance BTR VIII-B et de la Créance CY Interactive VIII-B, qui étaient librement cessibles;

3. la valeur de la Créance BTR VIII-B était de neuf cent quatre-vingt euros et cinq cents (EUR 980,05) et la valeur de la Créance CY Interactive VIII-B était de quatre cent cinquante-sept euros et cinquante-quatre cents (EUR 457,54); et

4. dès l'apport de la Créance BTR VIII-B et de la Créance CY Interactive VIII-B par Highland Capital Partners VIII-B Limited Partnership à la Société, la Créance BTR VIII-B et la Créance CY Interactive VIII-B seront éteintes par voie de confusion aux fins de l'article 1300 du code civil luxembourgeois.»

Il résulte d'un certificat rectificatif émis à la date du présent acte conjointement par Highland Capital Partners VIII-C Limited Partnership et la Société que, en date du 2 décembre 2010:

«1. Highland Capital Partners VIII-C Limited Partnership était le propriétaire de la Créance BTR VIII-C et de la Créance CY Interactive VIII-C;

2. Highland Capital Partners VIII-C Limited Partnership était le seul autorisé à détenir la Créance BTR VIII-C et de la Créance CY Interactive VIII-B et avait le pouvoir de disposer de détenir la Créance BTR VIII-C et de la Créance CY Interactive VIII-C, qui étaient librement cessibles;

3. la valeur de la Créance BTR VIII-C était de vingt-deux mille neuf cent neuf euros et quatre-vingt-onze cents (EUR 22.909,91) et la valeur de la Créance CY Interactive VIII-C était de dix mille six cent quatre-vingt-huit euros et quarante-quatre cents (EUR 10.688,44); et

4. dès l'apport de la Créance BTR VIII-C et de la Créance CY Interactive VIII-C par Highland Capital Partners VIII-C Limited Partnership à la Société, la Créance BTR VIII-C et la Créance CY Interactive VIII-C seront éteintes par voie de confusion aux fins de l'article 1300 du code civil luxembourgeois.»

Lesdits certificats, après avoir été signés ne varietur par le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide également de modifier la quatrième résolution l'Acte de 2010, avec effet à la date de l'Acte de 2010, qui aura désormais la teneur suivante:

«Quatrième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Assemblée décide de modifier l'article 5.1. des Statuts qui aura le nouveau libellé suivant:

" **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à cent quarante mille cent quatre-vingt-six euros (EUR 140.186) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les Parts Sociales Ordinaires et individuellement, une Part Sociale Ordinaire), quatre-vingt-sept mille soixante-cinq (87.065) parts sociales de classe A sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les Parts Sociales de Classe A, et individuellement, une Part Sociale de Classe A), et quarante mille six cent vingt-une (40.621) parts sociales de classe B sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune

(les Parts Sociales de Classe B, et individuellement, une Part Sociale de Classe B et ensemble avec les Parts Sociales Ordinaires et les Parts Sociales de Classe A, les parts sociales, et individuellement et indépendamment de la classe de parts sociales à laquelle elle appartient, une Part Sociale).

La Société peut également créer et émettre des autres classes de parts sociales qu'il faudra désigner différemment comme une classe qui tracera la performance et le rendement des actifs sous-jacents qu'elles suivront. Les Parts Sociales Ordinaires, les Parts Sociales de Classe A et les Parts Sociales de Classe B forment des classes séparées de parts sociales dans la Société, mais ont les mêmes droits et obligations à tous égards sauf disposition particulière ci-après.

Les Parts Sociales de Classe A tracent la performance et le rendement (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, boni de liquidation, produits des ventes et tout autre produits ou revenu) de l'investissement direct par la Société dans les parts sociales de classe A de sa filiale détenue à 100%, Highland VIII-Lux (2) S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 152.180 (la Filiale).

Les Parts Sociales de Classe B tracent la performance et le rendement (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, boni de liquidation, produits des ventes et tout autre produits ou revenu) de l'investissement direct par la Société dans les parts sociales de classe B de la Filiale."

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des associés de la Société, afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société, à tout avocat ou employé de Stibbe Avocats à Luxembourg et à tout associé ou employé de Capita Fiduciary Group, agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Plus aucun point ne figurant à l'ordre du jour, l'Assemblée est levée.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte sont estimés à environ deux mille Euros (EUR 2.000.-).

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la requête des parties comparantes ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture du présent acte faite au mandataire des parties comparantes, le mandataire a signé, ensemble avec le notaire, le présent acte original.

Signé: T. SONMEZ et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 décembre 2012. Relation: LAC/2012/60029. Reçu douze euros (12,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 février 2013.

Référence de publication: 2013027176/544.

(130033059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2013.

Naka Invest S.A., Société Anonyme, (anc. Huber and Co Luxembourg S.A.).

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 172.007.

L'an deux mille treize, le vingt et un février.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

la société «CRITERIA S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée et existant sous le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 97.199,

ici représentée par:

Monsieur Pierre ANGÉ, employé privé, avec adresse professionnelle au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, en vertu d'une procuration donnée à Bertrange, le 19 février 2013.

Ladite procuration signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme il est dit ci-avant, est l'actionnaire unique (Actionnaire) de la société «HUBER AND CO LUXEMBOURG S.A.» (la «Société») une société anonyme, établie et ayant son siège social actuel au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 172 007, constituée suivant acte notarié dressé par le notaire soussigné en date du 8 octobre 2012, lequel acte fut publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») en date du 9 novembre 2012 et sous le numéro 2735.

Laquelle partie comparante, représentée comme il est dit ci-avant, agissant en sa qualité d'actionnaire unique et représentant ainsi l'intégralité du capital social actuellement fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31'000.- EUR) représenté par trois cent dix (310) actions ordinaires d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.- EUR) chacune, toutes intégralement libérées, a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Actionnaire DECIDE de changer la raison sociale de la Société de «HUBER AND CO LUXEMBOURG S.A.» en celle de «NAKA INVEST S.A.».

Deuxième résolution

L'Actionnaire DECIDE de transférer, avec effet immédiat, le siège social et administratif de la Société du 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange.

Troisième résolution

L'Actionnaire DECIDE de modifier l'objet social de la Société de sorte que son nouveau libelé est désormais le suivant:

«La Société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société a encore pour objet la gestion et la mise en valeur de son propre patrimoine immobilier.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

La Société aura tous pouvoirs nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet, dans le cadre de toutes activités permises à une Société de Participations Financières».

Quatrième résolution

Afin de refléter lesdits changements décidés au trois résolutions précédentes, l'Actionnaire DECIDE de modifier dans les deux versions française et anglaise, versions originales des statuts de la Société, la version française prévalant en cas de divergences entre les deux textes, l'article premier (1^{er}), l'article trois (3), l'article quatre (4), premier alinéa et l'article huit (8), premier alinéa des statuts de la Société, pour leur donner désormais, dans leur version respective, la nouvelle teneur qui suit:

Version française:

Art. 1. «Il existe une société anonyme, sous la dénomination de «NAKA INVEST S.A.» (ci-après la «Société»).»

Art. 3. «La Société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société a encore pour objet la gestion et la mise en valeur de son propre patrimoine immobilier.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

La Société aura tous pouvoirs nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet, dans le cadre de toutes activités permises à une Société de Participations Financières».

Art. 4. (premier alinéa). «Le siège social est établi à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.»

Art. 8. (premier alinéa). «L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le dix-sept (17) mai de chaque année à 10.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.»

Version anglaise:

Art. 1. "There exists a company in the form of a société anonyme, under the name of "NAKA INVEST S.A." (hereinafter the "Company")."

Art. 3. "The purposes for which the Company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participations.

The Company may also manage and develop its own real estate.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

In general, the Company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

Furthermore the Company shall have all powers necessary to the accomplishment or the development of its object, within the limits of all activities permitted to a «Société de Participations Financières»."

Art. 4. (first paragraph). "The registered office of the Company is established in Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors."

Art. 8. (first paragraph). "The annual general meeting of shareholders shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the seventeenth (17) of May at 10.00 a.m. If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Cinquième résolution

L'Actionnaire DECIDE d'accepter la démission, avec effet au 04 janvier 2013, de Monsieur Ralf HUBER, de son mandat d'administrateur unique de la Société et DECIDE de lui accorder de même pleine et entière décharge pour l'accomplissement dudit mandat en tant qu'administrateur unique de la Société avec même effet au 04 janvier 2013.

Sixième résolution

L'Actionnaire DECIDE de nommer aux fonctions de nouvel administrateur unique, en remplacement de Monsieur Ralf HUBER, la personne suivante:

Monsieur Gabriel JEAN, juriste, né à Arlon (Belgique), le 05 avril 1967, avec adresse professionnelle au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, et

Il terminera le mandat de son prédécesseur, mandat devant s'achever à l'issue de l'assemblée générale amenée à se prononcer sur les comptes de l'année 2017.

Toutefois, le mandat de l'administrateur unique expirera à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

DONT ACTE, passé à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le même mandataire a signé avec Nous le notaire le présent acte.

Signé: P. ANGÉ, J.-J. WAGNER

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 25 février 2013. Relation: EAC/2013/2522 Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2013031180/122.

(130038001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2013.

Pluto Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 172.933.

In the year two thousand and thirteen, on the seventeenth day of the month of January.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Pluto Cayco Limited, a company limited by shares, governed by the laws of the Cayman Islands and having its registered office at 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands, having a share capital of fifty thousand Pounds Sterling (GBP 50,000) and registered with the Registrar of Companies of the Cayman Islands under number WK-273779 (the "Sole Shareholder"),

represented by Joe Zeaiter, juriste, professionally residing in Luxembourg, pursuant to a proxy, which shall remain annexed to the present deed after having been signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary,

being the Sole Shareholder of Pluto Investment S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited company), having its registered office at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of fifteen thousand Pounds Sterling (GBP 15,000.-) and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register) of Luxembourg under number B 172.933 (the "Company"), incorporated on 22 November 2012 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, prenamed, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") under number 3106.

The articles of association of the Company have never been amended.

The appearing party, acting in the above mentioned capacity, declared and requested the notary to record as follows:

1. The Sole Shareholder holds all seven hundred and fifty (750) shares in issue in the Company so that the total share capital is represented and resolutions can be validly taken by the Sole Shareholder.

2. The item on which a resolution is to be taken is as follows:

A. Amendment of the 9th paragraph of Article 7 of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

"The Company will be bound by the sole signature of a sole manager, and in the case of a board of managers by the joint signature of two managers. In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager or, in case of a board of managers, the board of managers or any two managers."

B. Acknowledgement of the resignation of BRE/Management 6 S.A. as sole manager of the Company with immediate effect.

C. Appointment of each of:

- Mrs Diana Hoffmann;
- Mr Jean-François Bossy;
- Mr Robert W. Simon;
- Mr Dennis McDonagh; and
- Mr Randall Rothschild

as new managers of the Company with immediate effect for an undetermined period.

Thereafter the following resolution was passed by the Sole Shareholder of the Company:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to amend the 9th paragraph of Article 7 of the articles of incorporation of the Company so that it reads as set out in the above agenda.

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to acknowledge the resignation of BRE/Management 6 S.A. as sole manager of the Company with immediate effect.

Third resolution

The Sole Shareholder resolved to appoint each of

- Mrs Diana Hoffmann born on 18th May 1971 in Guben, Germany and having her professional address at 2-4, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg;
- Mr Jean-François Bossy born on 10th March 1975 in Rocourt, Belgium and having his professional address at 2-4, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg;

- Mr Robert W. Simon born on 20th February 1929 in Wiesbaden, Germany and having his professional address at 28, rue J.P. Brasseur L-1258 Luxembourg;

- Mr Dennis McDonagh born on 10th April 1956 in New York, United States of America and having his professional address at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg; and

- Mr Randall Rothschild born on 07th November 1972 in New York, United States of America and having his professional address 345, Park Avenue, New York, NY 10154, United States Of America,

as new managers of the Company in replacement of BRE/Management 6 S.A. with immediate effect for an undetermined period.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the party hereto, these minutes are drafted in English followed by a German translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and German version, the English version will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day before mentioned.

After reading these minutes the appearing party signed together with the notary the present deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung des vorhergehenden englischen Textes:

Im Jahre zweitausendunddreizehn, am siebzehnten Tag des Monats Januar.

Vor dem unterzeichnenden Notar Henri Hellinckx, mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

Ist erschienen:

Pluto Cayco Limited, eine Aktiengesellschaft, welche dem Recht der Kaimaninseln unterliegt, mit Sitz in 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Kaimaninseln, mit einem Gesellschaftskapital von fünfzig tausend Pfund Sterling (GBP 50,000) und eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister der Kaimaninseln unter der Nummer WK-273779 (der „Alleinige Gesellschafter“),

hier vertreten durch Herr Joe Zeiter, Juriste, beruflich wohnhaft in Luxemburg, gemäß einer Vollmacht, welche gegenwärtiger Urkunde beigelegt wird, nachdem sie ne varietur durch den Vollmachtnehmer und den unterzeichnenden Notar unterschrieben wurde,

welche der Alleinige Gesellschafter der Pluto Investment S.à r.l. ist, eine société à responsabilité limitée (Gesellschaft mit beschränkter Haftung), mit Gesellschaftssitz in 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg, mit einem Gesellschaftskapital von fünfzehntausend Pfund Sterling (GBP 15.000,-) und eingetragen im Registre de Commerce et des Sociétés (Handels- und Gesellschaftsregister) von und zu Luxemburg unter der Nummer 172.933 (die «Gesellschaft»), gegründet am 22. November 2012 durch Urkunde von Maître Henri Hellinckx, vorbenannt, welche im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (das «Mémorial») unter der Nummer 3106 veröffentlicht wurde.

Die Satzung der Gesellschaft wurde noch nie abgeändert.

Der Erschienene, der gemäß der obenerwähnten Vollmacht handelt, gibt folgende Erklärungen ab und ersucht den amtierenden Notar Folgendes zu beurkunden:

1. Der Alleinige Gesellschafter der Gesellschaft besitzt alle siebenhundertfünfzig (750) Gesellschaftsanteile, welche von der Gesellschaft ausgegeben wurden, so dass das gesamte Gesellschaftskapital vertreten ist und wirksam über alle Punkte der Tagesordnung entschieden werden kann.

2. Die Punkte, über welche ein Beschluss getroffen werden soll, sind die Folgenden:

A.) Abänderung von Absatz 9 des Artikels 7 der Satzung der Gesellschaft, so dass dieser folgenden Wortlaut erhält:

"Die Gesellschaft wird durch die alleinige Unterschrift des alleinigen Geschäftsführers oder, im Falle einer Geschäftsführung, durch die Unterschrift zweier Geschäftsführer gebunden. Die Gesellschaft ist in jedem Fall wirksam durch die alleinige Unterschrift einer oder mehrerer hierzu durch den alleinigen Geschäftsführer oder, im Falle einer Geschäftsführung, durch die Geschäftsführer oder zwei der Geschäftsführer, bevollmächtigten Personen gebunden."

B.) Anerkennung des Rücktritts der BRE/Management 6 S.A. als alleiniger Geschäftsführer der Gesellschaft mit sofortiger Wirkung

C.) Ernennung von:

- Frau Diana Hoffmann;
- Herrn Jean-François Bossy;
- Herrn Robert W. Simon;
- Herrn Dennis Mc Donagh; und
- Herrn Randall Rothschild

als neue Geschäftsführer der Gesellschaft für eine unbefristete Dauer mit sofortiger Wirkung.

Danach wurden die folgende Beschlüsse vom Alleinigen Gesellschafter getroffen:

Erster Beschluss

Der Alleinige Gesellschafter hat beschlossen, Absatz 9 des Artikels 7 der Satzung der Gesellschaft abzuändern und diesem den in der Tagesordnung beschriebenen Wortlaut zu geben.

Zweiter Beschluss

Der Alleinige Gesellschafter hat beschlossen, den Rücktritt der BRE/Management 6 S.A. als alleiniger Geschäftsführer der Gesellschaft mit sofortiger Wirkung anzuerkennen.

Dritter Beschluss

Der Alleinige Gesellschafter hat beschlossen

- Frau Diana Hoffmann, geboren am 18. Mai 1971 in Guben, Deutschland, und beruflich wohnhaft in 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxemburg;
 - Herrn Jean-François Bossy, geboren am 10. März 1975 in Rocourt, Belgien, und beruflich wohnhaft in 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxemburg;
 - Herrn Robert W. Simon, geboren am 20. Februar 1929 in Wiesbaden, Deutschland, und beruflich wohnhaft in 28, rue J.P. Brasseur, L-1258 Luxemburg;
 - Herr Dennis McDonagh, geboren am 10. April 1956 in New York, Vereinigte Staaten von Amerika, und beruflich wohnhaft in 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxemburg; und
 - Herr Randall Rothschild, geboren am 7. November 1972 in New York, Vereinigte Staaten von Amerika, und beruflich wohnhaft in 345, Park Avenue, New York, NY 10154, Vereinigte Staaten von Amerika.
- als neue Geschäftsführer der Gesellschaft an Stelle der BRE/Management 6 S.A. mit sofortiger Wirkung für eine unbefristete Dauer zu ernennen.

Der amtierende Notar, der englischen Sprache kundig, stellt hiermit fest, dass auf Ersuchen der vorgenannten Partei diese Urkunde in englischer Sprache verfasst ist, gefolgt von einer Übersetzung in deutscher Sprache. Gemäß dem Antrag des Erschienenen ist im Falle von Abweichungen zwischen der englischen und der deutschen Fassung die englische Fassung maßgebend.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Verlesung des Vorstehenden hat der Erschienene gemeinsam mit dem amtierenden Notar diese Urkunde unterzeichnet.

Gezeichnet: J. ZEAITER und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 janvier 2013. Relation: LAC/2013/4068. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Luxemburg, den 26. Februar 2013.

Référence de publication: 2013028635/141.

(130034434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2013.

Babcock & Brown European Investments S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 10.150.000,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 109.507.

EXTRAIT

Par les résolutions en date du 11 avril 2013 l'associé unique de la société a décidé:

- d'accepter avec effet au 31 mars 2013 la démission de M. Martin Rey de ses fonctions de gérant de la société.

Le conseil de gérance est désormais constitué de:

Mark Hatherly

Emmanuel Dos Santos

Walter Horst

Perry Gruss

Michael Larkin

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2013.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013046617/21.

(130057035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2013.